

LE DEVOIR

VOL. XCIV N° 96

LE VENDREDI 2 MAI 2003

87c + TAXES = 1\$

Trudeau le réformiste

*L'ex-premier ministre
voulait permettre
les référendums
d'initiative populaire
pour changer
la Constitution*

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le père de la Constitution canadienne version 1982, Pierre Elliott Trudeau, avait prévu le cul-de-sac actuel advenant l'adoption d'une formule d'amendement trop rigide. C'est la raison pour laquelle il a songé à donner aux citoyens le pouvoir de déclencher des référendums portant sur des réformes constitutionnelles. Son conseil des ministres l'en a finalement découragé.

En 1980, Pierre Elliott Trudeau, alors premier ministre du Canada, voulait en effet permettre la tenue d'un référendum portant sur des changements à la Constitution du pays si au moins 7 % de l'électorat canadien en faisait la demande. Cette possibilité avait pour but «de surmonter une résistance fédérale à une proposition qui récolterait l'appui d'un nombre suffisant de provinces», nous apprend un document du cabinet obtenu par *Le Devoir*.

En d'autres mots, M. Trudeau voulait donner la possibilité aux citoyens de passer par-dessus le gouvernement fédéral pour obtenir des changements constitutionnels auxquels Ottawa se serait opposé. C'aurait été une sorte de contrepoids au droit qu'il s'appropriait de donner à son gouvernement de contourner les provinces pour faire approuver d'éventuels changements directement par les citoyens au moyen d'un référendum.



Pierre Elliott
Trudeau

Retour en arrière

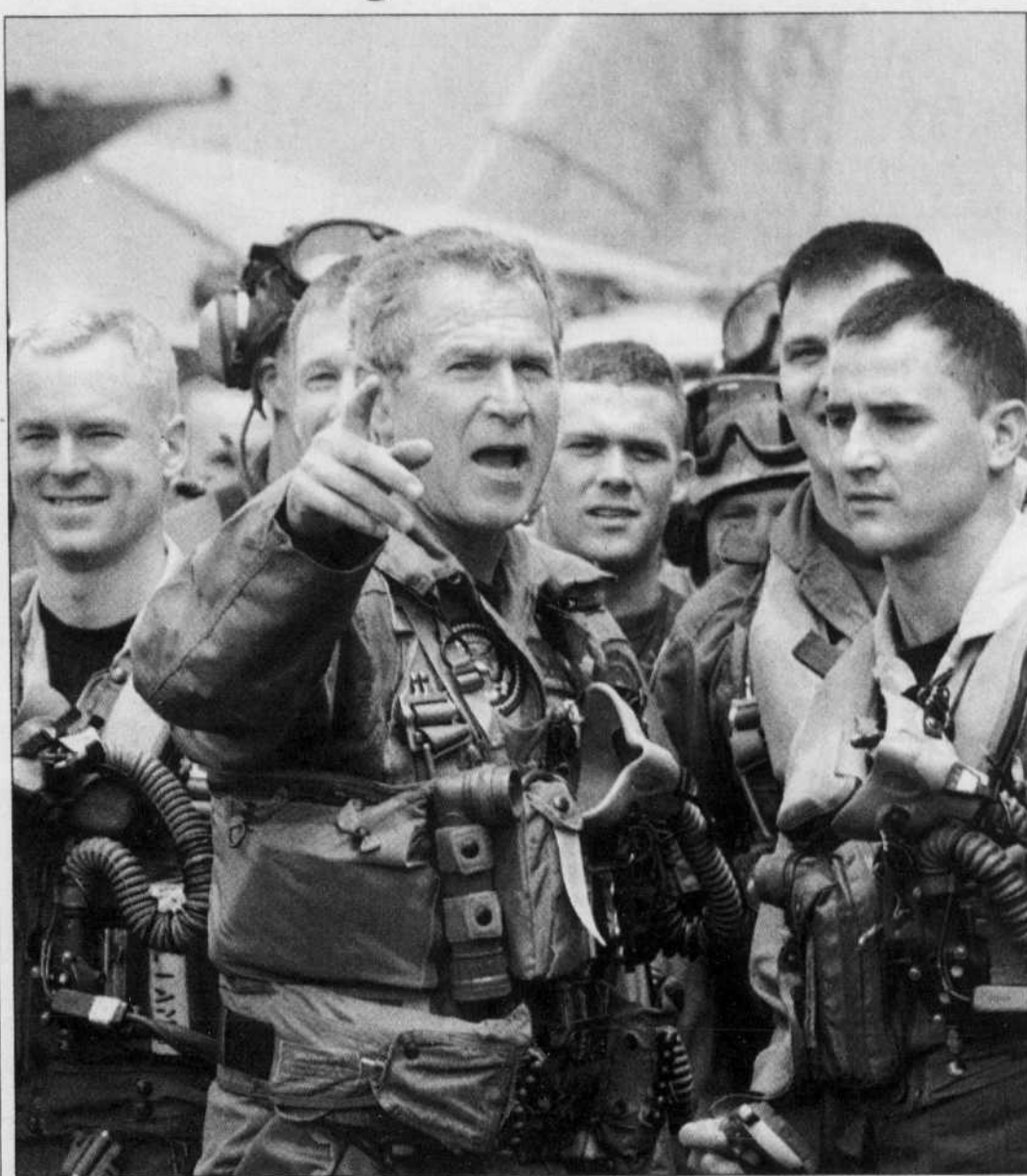
Nous sommes le 30 septembre 1980. Le Québec émerge peu à peu d'un référendum perdu par les indépendantistes. Pierre Elliott Trudeau a promis du changement et le processus de rapatriement de la Constitution canadienne bat son plein. M. Trudeau réunit son conseil des ministres, dont font notamment partie Jean Chrétien, Marc Lalonde, André Ouellet, Monique Bégin, Pierre De Bané et Allan Rock. Il s'agit de la dernière discussion à laquelle l'équipe de M. Trudeau prendra part avant que le projet de «résolution concernant la Constitution du Canada» ne soit divulgué, deux jours plus tard.

Le procès-verbal de la réunion rend compte du fait que les ministres ont l'impression d'écrire une page d'histoire. «Certains ministres, est-il écrit, soulignent l'importance et le caractère historique de cette discussion et l'occasion unique qui s'offre au gouvernement de poser un geste crucial dans l'évolution de la nation.» Il est aussi écrit que «le premier ministre souligne l'importance pour les ministres d'exprimer leurs points de vue sur tous les aspects de la question avant qu'une décision finale ne soit prise».

Lors de la même rencontre, il est question de l'inclusion d'une charte des droits et libertés dans la

VOIR PAGE A 10: TRUDEAU

La guerre est finie!



REUTERS

UN PRÉSIDENT américain en tenue d'aviateur a fait hier après-midi une apparition remarquée sur le pont du porte-avions USS Abraham Lincoln. En soirée, George W. Bush devait annoncer, depuis ce bâtiment croisant au large de la Californie, que les combats importants ont pris fin en Irak. Nos informations en page A 5.

Une douzaine de locataires risquaient de perdre leur logement

Le bon sens l'emporte sur la loi

*Pierrefonds voulait forcer un propriétaire
à rendre sa vocation commerciale à un édifice*

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

D'un point de vue juridique, c'était à la limite de l'imaginable, et pourtant, l'imaginable s'est produit. La Cour d'appel du Québec vient de donner raison à des propriétaires (et à leurs 12 locataires) qui contrevenaient clairement, sans le savoir mais sans nuire à quiconque, à un règlement municipal.

«Parfois, on dit que le système judiciaire n'est pas pour les petits. Là, je me suis réconcilié avec le système!», s'exclama hier Normand Marinacci, l'avocat des pro-

priétaires dans cette affaire absolument inusitée.

Leur jugement en témoigne: les juges ont fait preuve d'ingéniosité pour se sortir de cette cause où le bon sens s'opposait à la loi. Le juge Jacques Chamberland a décidé d'élargir la portée de la discrétion judiciaire permise par l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le juge André Rochon, lui, a choisi d'avoir recours à une théorie juridique, appelée préclusion, rarissime en droit municipal. «C'est la première fois que je vois ça», a même dit M^{re} Stéphanie Brière,

VOIR PAGE A 10: BON SENS

Le huard s'envole

*À 70,44 ¢US,
le dollar
n'a jamais été
aussi fort depuis
avril 1998*

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Comme une fusée, le dollar canadien a poursuivi hier sa fulgurante ascension sur les marchés monétaires, se permettant même de franchir le cap des 70 ¢US. Il s'agit d'un sommet qui n'avait pas été gravi depuis le 20 avril 1998, soit pendant la crise financière asiatique.

Le huard a terminé la journée d'hier en hausse de 0,68 ¢ pour se poser à 70,44 ¢US. Depuis le début de l'année, la valeur du dollar canadien a grimpé de plus de 10 %. Comme l'économie américaine vivote et que la Fed maintient des taux d'intérêt très bas, plusieurs investisseurs semblent trouver un refuge financier ailleurs.

«On entend entre les branches que les Japonais ont converti pas loin de un milliard par l'intermédiaire d'un «edge fund». L'euro est aussi très fort comparativement au dollar américain. Tout cela pousse notre dollar vers le haut», explique Jacques Tessier, directeur général du groupe Change étranger de la Banque nationale.

«Ça fait plusieurs années que le dollar canadien est sous-évalué», indique l'économiste Pierre Fortin, professeur au département de sciences économiques de l'UQAM. «Ça fait plusieurs années que les exportateurs d'ici font des gains énormes en vendant 150 \$ US quelque chose qui coûterait 110 \$ à Montréal. On savait qu'il y aurait un rajustement vers les 70 ¢ et même 80 ¢.»

M. Fortin ajoute que le déficit commercial des États-Unis atteint aujourd'hui 550 milliards par année, soit 5,5 % de leur PIB. «A un moment donné, trop, c'est trop. Et, à l'inverse, notre surplus commercial atteint 30 milliards par année. Les Américains s'endettent comme des malades pendant qu'on se désendette comme des anges. Il faut que cette réalité se reflète un jour ou l'autre dans la devise.»

C'est également l'avis de Maurice Marchon, professeur aux HEC et spécialiste de la conjoncture et des marchés monétaires. «Pour l'équilibre mondial, il faut que le dollar américain se déprécie sur un horizon de quatre à cinq ans. [...] Il faut que les autres pays fassent leur travail en stimulant la demande intérieure car les États-Unis ne peuvent pas soutenir l'économie mondiale».

VOIR PAGE A 10:
HUARD



ACTUALITÉS

Landry accuse Charest de nuire au Québec

Le chef du Parti québécois, Bernard Landry, a accusé hier le premier ministre Jean Charest de nuire à l'intérêt du Québec en discréditant les finances publiques québécoises devant les agences de notation de crédit comme Standard & Poor's. Le chef de l'opposition officielle réagissait à l'utilisation «partisane», selon lui, du rapport de l'ex-vérificateur général Guy Breton, qui faisait état d'un trou de 4,3 milliards dans le dernier budget du Québec. Le premier ministre Jean Charest a répliqué en soulignant que son gouvernement avait opté pour la transparence et qu'il n'y avait aucun risque que pareille franchise nuise à la cote de crédit du Québec.



Bernard
Landry

■ À lire en page A 3

INDEX

Annances.....	B 6	Météo.....	B 6
Avis publics.....	A 4	Monde.....	A 5
Bourse.....	A 6	Mots croisés.....	B 6
C'est la vie.....	B 8	Sorties.....	B 6
Cinéma.....	B 3	Sports.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 3
Idées.....	A 9	Week-end.....	B 1

Scandale sirupeux

Le sirop d'érable certifié bio ne l'est pas toujours



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Attention! Le sirop d'érable biologique n'a parfois de bio que le nom! Et pour cause. L'an dernier, près du tiers de ce «jus d'érable» prétendument produit dans le respect de l'environnement et mis sur le marché n'avait aucunement le droit d'utiliser l'appellation «biologique» à cause d'un vice flagrant de certification, a appris *Le Devoir*. Tout cela avec la bénédiction de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) mais aussi au vu et au su du Conseil d'accréditation du Québec (CAQ), pourtant chargé de régir l'usage de cette appellation au Québec mais qui se retrouve pieds et poings liés devant cette fraude.

Pire encore: même si l'univers acéricole bio s'est un peu plus discipliné pour la saison 2003 qui s'achève, les réfractaires à la certification seraient encore nombreux cette année, déplore le CAQ, qui avoue candidement ne pas disposer des outils d'inspection nécessaires pour renverser rapidement la vapeur. De quoi inciter les consommateurs à bien scruter le sirop bio qu'on leur proposera cette année pour accompagner crêpes, gaufres ou jambon.

Les chiffres obtenus par *Le Devoir* sont sans équivoque. En 2002, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec a déclaré au Conseil d'accréditation du Québec avoir produit 6,1 millions de litres de sirop d'érable bio, ce qui dépasse largement les capacités réelles de production de ce pan de l'acériculture, en plein développement depuis quelques années.

VOIR PAGE A 10: SIROP

BQ BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE

www.livres-bq.com

Louis Gauthier
Souvenir du San Chiquita

Un complot politique,
un trafic de drogue,
une histoire d'amour...

128 pages • 7,95 \$

En vente dans toutes les bonnes librairies

MARATHON d'écriture

INTERCOLLÉGIAL MARS 2003

COMME PLUMES AU VENT

Deux cents collégiens et collégiennes ont laissé leurs plumes s'emporter lors du 13^e Marathon d'écriture intercollégial qui avait lieu les 7 et 8 mars dernier, alors qu'ils étaient réunis dans les cégeps de Drummondville, de Rimouski et André-Laurendeau (Montréal) ainsi qu'au Centre d'études en Charlevoix, le Marathon a permis à ces jeunes de vivre un moment de création inoubliable et peut-être de se découvrir un talent littéraire qu'ils ne soupçonnaient pas encore.

Le Cégep André-Laurendeau est l'instigateur et maître d'oeuvre du Marathon d'écriture intercollégial depuis 13 ans. Cet événement rassemble des jeunes de partout au Québec pour un blitz d'écriture d'une durée de 24 heures. Le Marathon d'écriture intercollégial permet aux participants et participantes de produire plusieurs courts textes pendant des périodes d'écriture libres, dirigées ou inspirées, ponctuées d'ateliers de création animés par des écrivains et auteurs d'ici et d'ailleurs.

C'est l'auteur et humoriste Ghislain Taschereau qui assurait la présidence d'honneur de ce treizième Marathon d'écriture intercollégial. En plus d'avoir l'occasion de côtoyer Ghislain Taschereau, les participantes et participants du Marathon d'écriture intercollégial qui étaient au Cégep André-Laurendeau ont pu s'inspirer des exercices de styles proposés par le dramaturge Michel Garneau, la nouvelliste Nadine Bismuth, le poète Christian Vézina, le conteur antillais Joby Bernabé, et le romancier Maxime-Olivier Moutier. Ceux et celles qui ont participé sur d'autre campus ont aussi eu l'occasion de réaliser divers exercices avec des auteurs québécois.

LE CONCOURS LITTÉRAIRE

Le Marathon d'écriture intercollégial fut également l'occasion de participer à un concours littéraire provincial annuel. Des seize finalistes choisis à travers la province, c'est Isabelle Bujold, du Cégep Ahuntsic, qui a remporté le premier prix, alors que le deuxième prix a été décerné à Simon Carrier du Cégep de Rosemont. Comme le veut la tradition, le thème du concours littéraire est choisi et révélé par le président d'honneur du Marathon. Ainsi Ghislain Taschereau avait choisi un thème teinté d'absurdité afin de déclencher la créativité et la folie des marathoniennes et des marathoniens : « Pourquoi deux, alors que trois suffisent ». C'est avec en tête ce thème relevant presque du défi que les jeunes ont eu à travailler pour le concours littéraire.

Les deux lauréats du concours se sont vus remettre le logiciel Antidote offert gracieusement par Druide informatique, ainsi qu'une bourse des Éditions Triptyque, qui publient le périodique littéraire Moebius. Outre ces prix, ils ont également le privilège de voir leurs textes publiés aujourd'hui dans Le Devoir.

LES DIX MOTS POUR LA FRANCOFÊTE

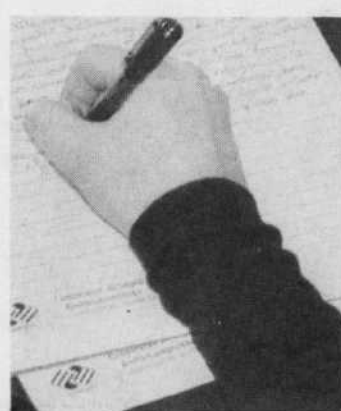
Le Marathon d'écriture intercollégial fait toujours partie de la programmation de la Francofête. Dans cet esprit, un exercice littéraire de cette année proposait les dix mots pour fêter suggérés par le programme des festivités. Ces dix mots se sont révélés riches en inspiration lors d'une période d'écriture nocturne réalisée en groupe.

ON REMET ÇA L'AN PROCHAIN

Le Marathon d'écriture intercollégial sera de retour l'an prochain pour la quatorzième année consécutive. Devenu un véritable événement dans le milieu collégial, il est possible d'espérer le voir rayonner davantage encore dans le futur alors que des jeunes plumes qui y sont passées sauront sans doute devenir les figures marquantes du paysage littéraire québécois. Longue vie au Marathon d'écriture intercollégial!



Tous les finalistes au Cégep André-Laurendeau parmi lesquels figurent nos deux lauréats (qui ont en main une affiche du Marathon autographiée du président d'honneur). Les marathoniens et marathoniennes sont entourés d'André D'Orsonnens, p.d.g. de Druide informatique, commanditaire principal du Marathon, de Ghislain Taschereau, président d'honneur, et de Gilbert Forest, coordonnateur provincial du Marathon d'écriture intercollégial.



PREMIER PRIX

TEXTE DE ISABELLE BUJOLD, cégep Ahuntsic

« Pourquoi deux alors que trois suffisent? » Cette phrase me hante. Elle me poursuit dans tous les endroits, tous les détours et revient encore et encore. Si j'avais pu deviner l'impact de ces six mots la première fois qu'on me les a sussurés, je me serais crevé les deux tympans sur le champ. Elle me ronge l'esprit, s'embrace et rejaillit toujours, tel le phénix renaissant de ses cendres. Elle trouble mon esprit, bousille ma vie, mais surtout, déchiète mes amours. Elle me suit sans relâche et se glisse, pernicieuse, dans chaque sourire enjôleur, chaque cuisse bien galbée, chaque fossette taquine que je croise sur mon chemin. Même maintenant, en longeant les murs de ce couloir, en esquissant des sourires forcés à des collègues indifférents, je la sens prête à bondir, tapie dans l'ombre. Je me dirige vers Mathilde, vers son chez-soi enivrant et sa chaleur musquée comme un condamné à mort vers le gibet. C'est trop. Ce soir, si ces mots me relancent encore, je craque. Arrivée. Souper. Chandelles. Vin. Elle m'attire vers le lit. Ma gorge se serre. Elle vient me chercher du bout des orteils et ma main, cette sale traître, glisse le long de sa jambe et fouille déjà l'interdit. Je m'y retrouve tout entier avant même d'y avoir pensé et pendant quelques instants, j'oublie que les mots finissent toujours, et sans appel, par avoir raison de tout. Je jouis, mais le temps n'est pas au repos puisque la chaude Mathilde n'arrête jamais et que mon corps la suit déjà dans une autre danse effrénée. Je jouis encore et, avant de m'effondrer sur sa peau moite, je vois ses yeux qui me dardent, me vrillent, je vois le germe de l'extase mais, malheureusement, pas d'éclosion. Je m'effondre, vidé, lessivé, avec le sentiment d'être complètement nul et surtout, avec beaucoup d'appréhension. Elle tente en vain d'éveiller mon corps qui cette fois ne veut rien entendre. En désespoir de cause, elle se retourne et me chuchote : « pourquoi deux alors que trois suffisent? » Je la regarde, lui souris, et lui casse le cou. Crac. Pourquoi deux alors que trois suffisent? J'en sais foutrement rien.

DIX MARATHONIENS ET MARATHONIENNES DE LA PLUME IRONT AU MEXIQUE

Événement rassembleur de la jeunesse québécoise, le Marathon d'écriture intercollégial devient cette année un outil de rencontre entre deux cultures des Amériques. En effet, du 29 novembre au 7 décembre 2003, à l'occasion de la XVII^e édition de la Feria Internacional del Libro de Guadalajara, l'une des plus importantes foires du livre au monde, la passion pour la littérature jettera des ponts entre jeunes Québécois et Mexicains. Dix jeunes Québécois et Québécoises qui ont participé au Marathon d'écriture intercollégial iront vivre un autre marathon d'écriture, mais cette fois-ci à Guadalajara, au Mexique. Ce projet est entre autre rendu possible grâce à la collaboration de l'Office Québec Amérique pour la jeunesse.

LE COMITÉ ORGANISATEUR :

Gilbert Forest,
coordonnateur provincial
Au Cégep André-Laurendeau :
Julie Roberge
Jean-Jacques Barrette
Jean-Claude Tremblay
Christiane Dionne
Geneviève Lapointe
Stéphane Scott

Clément Rainville,
animateur socioculturel
au Cégep de Rimouski
Mario Lachapelle,
animateur socioculturel
au Cégep de Drummondville
Martine Tremblay,
animatrice socioculturelle
au Centre d'études en
Charlevoix

LES FINALISTES

DU CONCOURS LITTÉRAIRE DU 13^e MARATHON D'ÉCRITURE INTERCOLLÉGIAL

Au Cégep André-Laurendeau :

Isabelle Bujold	Cégep Ahuntsic
Simon Carrier	Cégep de Rosemont
Catherine Chiasson-Lavoie	Cégep Montmorency
Laurence Côté-Fournier	Collège Bois-de-Boulogne
Sébastien Méthot	Cégep André-Laurendeau
Julie-Anne Ranger-Beauregard	Cégep Saint-Laurent
Rosalie Roy-Boucher	Cégep d'Abitibi-Témiscamingue

Au Centre d'études en Charlevoix :

Élise Allard	Cégep de Saint-Félicien
Jean-Pierre Dallaire	Cégep d'Alma
Gabriel Marcoux-Chabot	Collège François-Xavier Garneau

Au Cégep de Drummondville :

Mylène Bournival	Cégep de Trois-Rivières
Raphaëlle Parenteau	Cégep de Drummondville
Lisane Rhéault-Leblanc	Cégep de Trois-Rivières

Au Cégep de Rimouski :

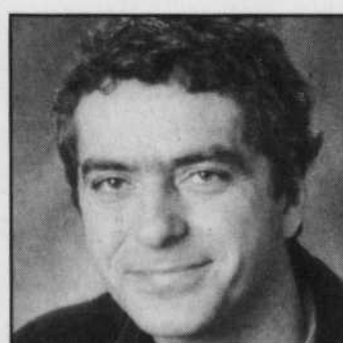
Philippe Bouchard	Cégep de Matane
Martin Pelletier	Cégep de Rimouski
Sophie Turbide	Centre matapédien d'études collégiales



DEUXIÈME PRIX

TEXTE DE SIMON CARRIER, cégep de Rosemont

Au début, nous étions trois : Papa, Maman et moi. Dès mon plus jeune âge, nous commençâmes à nous bichonner joyeusement. Nous avions nos jours de batifolage résolument encadrés au crayon brun sur un calendrier de super-marché. Laissez-moi vous dire que j'ai appris les jours de la semaine avant tout le monde. C'était génial! Contrairement aux autres enfants de mon entourage, j'ai eu le privilège de découvrir, non pas une sexualité uniquement débridée, mais, en plus, une sexualité hybride et j'ai eu la chance d'aller au fond de ce que les hygiénistes de l'amour appellent : le complexe d'Édipe. À Noël, je me souviens très bien, Maman enfilaient son costume de fée des glaces, une fée qui maniait la baguette à merveille. Ensuite, c'était au tour de Papa d'enfiler. Ah... que de bons souvenirs! Pour mes anniversaires et les jours fériés, Papa et moi pratiquions un petit jeu que nous appelions entre-nous, le « Grand O » ou le « circuit fermé », c'est la même chose. Pour ajouter du piquant dans la manœuvre, Papa se laissait parfois pousser une petite barbe. C'était bon... et c'était utile en plus : j'ai pu, grâce à Papa, développer une flexibilité hors du commun! Mais malheureusement, cette belle époque est à jamais révolue. Pour mes quatorze ans, Papa et Maman m'avaient promis une fête mémorable. Tout avait bien commencé : Papa s'affairait sur maman et moi, je baratais Papa avec la fameuse baguette de fée de Maman. Ça aurait réellement pu entrer dans les annales des meilleurs anniversaires si nous n'avions pas été défoncés par des cagouillards, des enculés ouais! Ils m'ont pris par derrière et m'ont emmené. Depuis, je n'ai plus revu Papa et Maman. Pourquoi les avoir laissés à deux quand à trois, ça suffisait?



GHISLAIN TASCHEREAU

Président d'honneur

J'ai toujours eu une propension naturelle pour l'absurde et l'illogisme. Dès mon adolescence je m'amusais à écrire des textes où je m'adonnais à de la destruction de langage. J'adoptais un style d'écriture (conte, discours politique, prière, mise en garde, etc.) et je me contraignais à écrire un texte totalement illogique. Le résultat était souvent, pour moi, très fascinant. C'était pire que d'entendre parler un politicien.

Imaginez ! Mettre ensemble des mots qui étaient totalement incompatibles (un genou de trottoir, une truite à crayon bilingue, déboucher une pomme en cravate...) me faisait exploser l'imaginaire ! Et tous ces mots à portée de la main, c'était magie infinie ! Le dictionnaire devenait un jeu Lego de mots inépuisables ! J'en jouissais et j'en jouis toujours !

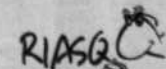
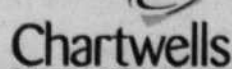
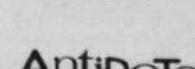
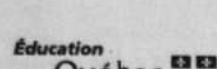
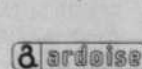
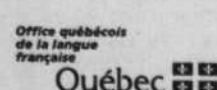
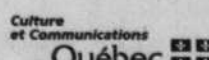
Cette façon incongrue d'agencer, de marier les mots me satisfaisait d'autant plus que je me sentais rebelle, anti-conformiste... Ce que je suis demeuré. C'est pour-quoi, au risque de recevoir des regards haineux de la part des marathoniens, voire carrément des globes oculaires, j'ai osé leur imposer ce thème qui se présente sous forme de question : « Pourquoi deux, alors que trois suffisent ? »

Vous savez quoi ? Que ce soit au Cégep André-Laurendeau, au Cégep de Rimouski, au Cégep de Drummondville ou au Centre d'études collégiales en Charlevoix, mon thème n'a pas fait l'unanimité ! (Comme si je ne m'y attendais pas...) Certains en furent ravis, d'autres, marris, mais nul ne l'a fui. Au contraire, on s'est acharné, à grands coups de plumes, à mater ce thème tordu et rebelle ! Ce qui a fait dire à nos amis les jurés les plus expérimentés que « le 13^e marathon d'écriture intercollégial fut un grand cru ! »

Ghislain Taschereau

**Vous voulez en savoir
plus sur le Marathon?**

Visitez notre site Internet
www.marathonecritureintercollegial.ca



LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Christian Rioux

La nébuleuse pakistanaise

Le journalisme est un curieux métier. Je n'en connais pas beaucoup d'autres qui donnent à ceux qui les pratiquent le droit de parler d'à peu près n'importe quoi. C'est la raison pour laquelle beaucoup de journalistes empruntent des airs d'expert sur des sujets qu'ils ne connaissent ni d'Eve ni d'Adam.

Mais cette liberté exceptionnelle a un avantage. Elle permet au premier reporter venu de se poser les questions élémentaires que les experts oublient trop souvent. Elle permet de regarder la vie en néophyte et non pas du haut d'une chaire universitaire. Un peu comme un enfant qui met le nez dehors pour la première fois et qui voit tout à coup ce que personne n'avait jamais vu.

C'est pourquoi j'ai toujours cru qu'il existe deux types d'enquête journalistique. Le premier type est le plus connu. C'est le genre Watergate, où de long mois de travail forcené, des contacts nombreux et anonymes ainsi que de multiples recoupements de renseignements permettent de faire éclater la vérité. Celle-ci peut concerner al-Qaïda ou un simple vol à l'épicerie du coin.

Mais il y a un autre type d'enquête, qui consiste tout simplement à bien regarder le monde qui nous entoure. À le retourner dans tous les sens. Car l'actualité ressemble souvent à ces toiles en trompe l'œil de Dali, où le peintre a volontairement caché des personnages, des perspectives ou des animaux secrets. Il s'agit alors de s'arrêter longuement, de prendre de la distance, de changer d'angle et surtout de regarder de toutes ses forces.

Demandez à n'importe quel attaché de presse. Il vous dira que le scoop que certains vont chercher dans les lieux les plus secrets se trouve parfois sous leur nez.

C'est à ce genre d'exercice que se livre l'écrivain Bernard-Henri Lévy dans son dernier ouvrage. Sorti il y a une semaine, *Qui a tué Daniel Pearl?* (Grasset) est vite devenu l'événement littéraire de la saison à Paris. «Pas encore BHL», s'exclameront ceux qui ne supportent pas ce personnage trop identifié à l'élite parisienne. Mais il faut parfois ravalier ses préjugés pour apprécier un livre important.

Qui a tué Daniel Pearl? en est un. Dans cette brique de 500 pages, Bernard-Henri Lévy est revenu au journalisme qu'il a pratiqué à ses débuts alors qu'il faisait ses premiers reportages, en Inde et au Pakistan justement. BHL a de nombreuses raisons de s'intéresser à Daniel Pearl, ce correspondant du *Wall Street Journal* kidnappé puis décapité et dépecé en dix morceaux devant la caméra vidéo d'une bande de terroristes islamistes à Karachi.

Pearl est d'abord un journaliste irréprochable qui s'est intéressé aux aspects tant politiques que culturels de l'Islam. Il a été kidnappé au moment où il se rendait interviewer un certain Gilani, soupçonné d'être l'inspirateur de Richard Reid, l'homme à la chaussure piégée arrêté sur un vol Paris-Miami. De plus, Pearl est un Américain coupable aux yeux de ses ravisseurs d'avoir aussi la nationalité israélienne. «Mon père est juif, ma mère est juive, je suis juif», dit-il sur une des vidéos enregistrées sous la menace de ses assassins. On se souviendra qu'au moment de sa mort, son épouse Marianne était enceinte.

Comment imaginer crime plus abject? C'est cette question simple qui a poussé BHL à mettre ses pas dans ceux de Pearl. Il va rencontrer ses parents à Los Angeles, s'intéresser à son épouse, à son enfance, jusqu'à reconstituer ses derniers jours de captivité. BHL ne s'épargne aucune démarche. Il revisite la maison où le prisonnier a été détenu. Il parle aux voisins qui lui racontent le plus simplement du monde qui vivait là et comment ça se passait.

BHL ne rencontre jamais de «Deep Throat» dans des sombres sous-sols. Cependant, contrairement aux journalistes pressés de CNN, il prend le temps de décrire la couleur des pierres, des villes et des êtres. Et cela nous en apprend plus que tous les informateurs secrets.

Puis, patiemment, l'auteur emprunte la même démarche pour, cette fois-ci, pister l'assassin de Pearl, Omar Sheikh. C'est là que le récit devient passionnant. On s'attendait à voir apparaître un boucher sanguinaire qui a grandi dans les bouges d'Islamabad. Un fou de dieu élevé dans les madrassas de Karachi.

On découvre un brillant élève de la London School of Economics, section mathématiques et statistiques (la plus difficile!). Le fils d'une famille pakistanaise devenu un parfait Britannique, champion d'échecs et de tir au poignet. Un jeune homme intelligent auquel Albion avait promis le plus brillant avenir et qui avait même un ami juif.

C'est en Bosnie qu'Omar aurait découvert le militantisme islamiste. Vrai passionné de l'Islam ou cupide agent des services secrets pakistanais (l'ISI)? On ne le saura pas. Mais tout est possible dans un pays où le président, Pervez Musharraf, finance des groupes terroristes depuis des années afin d'entretenir une guérilla au Cachemire. Un pays qui mélange des ingrédients aussi explosifs que l'extrémisme, l'Islam... et la bombe atomique.

Daniel Pearl est-il mort parce qu'il avait pressenti que des scientifiques pakistanais tentaient de procurer des armes de destruction massive à al-Qaïda? A-t-il été assassiné parce qu'il enquêtait sur Bashiruddin Mahmood, l'ancien pape du nucléaire pakistanais? C'est la thèse de BHL, pour qui le Pakistan est, très loin devant l'Irak, «le plus voyou des États voyous d'aujourd'hui».

Mais le livre réduit surtout en morceaux la mythologie du terrorisme islamiste. Ces terroristes qui font trembler le monde sont souvent de purs produits de l'Occident. Comme le Français Massaroui, qui a grandi dans une banlieue paisible du sud de la France avant de se convertir à l'Islam et de gagner Kaboul via Londres. Comme Colvin Reid, qui a été éduqué dans les écoles catholiques de la capitale britannique. Comme le lieutenant même de Ben Laden, Khalid Sheikh, qui avait étudié aux États-Unis. Comme le groupe fondamentaliste de Gilani, né aux États-Unis et qui y aurait encore des antennes.

Le terrorisme islamiste ne serait donc pas ce sombre complot qui se trame en cachette loin de nous. Il ne serait pas non plus cette guerre tant annoncée entre deux civilisations en cours dans des pays exotiques mais un mal contemporain qui prend naissance près de chez nous. Pour ne pas dire au coin de la rue.

Landry accuse Charest de discréditer le Québec

Les libéraux feraient une utilisation «purement partisane» du rapport Breton

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, a accusé le premier ministre Jean Charest de discréditer le Québec sur les places financières mondiales et devant les agences de notation de crédit comme Standard and Poor's.

Selon M. Landry, Jean Charest a fait une utilisation «purement partisane» et contraire à l'intérêt public du rapport remis par l'ex-vérificateur général Guy Breton. Ce rapport fait état d'une impasse financière de 4,3 milliards, ou de 3,3 milliards au mieux, qui menace les finances publiques du Québec. «Celui qui devrait être un chef d'État et un chef de gouvernement a discrédité dans tous les milieux financiers d'Amérique, d'Europe et du Japon les finances publiques du Québec», a-t-il dit.

«Qu'est-ce qu'ils disent chez Standard and Poor's ce matin [hier] à New York? Eux autres, ils ne travaillent pas pour le Parti libéral et ils n'ont pas de contrats du gouvernement du Québec. Ils disent: c'est quoi, cette affaire? Four billions!», a poursuivi M. Landry, qui reproche également au premier ministre de salir la réputation des fonctionnaires du ministère des Finances.

Pour le chef du Parti québécois, le rapport produit par M. Breton est «extrêmement nuancé». En tant que ministre des Finances, M. Landry a été maintes fois aux prises avec des impasses financières de un à deux milliards, a-t-il signalé. Or l'équilibre budgétaire fut atteint cinq années de suite.

Durant la campagne électorale, tant M. Landry que Mme Marois ont répété que le cadre financier du Parti libéral ne tenait pas la route, a rappelé le chef péquiste. «Il était prévisible qu'ils trouvent une parade pour ne pas dire une mascarade», a-t-il dit.

La réalité

La réplique de M. Charest n'a pas tardé à venir. «S'il y a une réalité que décrit M. Breton, c'est la réalité que nous laisse M. Landry, c'est son legs», a-t-il dit.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour le chef du Parti québécois, le rapport produit par l'ex-vérificateur général Guy Breton est «extrêmement nuancé».

M. Charest a rappelé que son gouvernement avait fait appel à un tiers indépendant en la personne de M. Breton pour faire l'état de la situation des finances publiques. «Il aurait fallu faire quoi, aux yeux de M. Landry? Il aurait fallu ne pas dire la vérité? Ça, c'est sa méthode à lui. On le sait, il a manqué de transparence. Alors nous, on veut faire preuve de transparence, on veut que les gens sachent», a-t-il dit.

Selon M. Charest, le constat contenu dans le rapport Breton ne nuira pas à la cote de crédit du Québec. «La réalité est incontournable. Il faut qu'on présente les choses telles qu'elles sont. Moi, je ne vois pas de risques là-dedans. Maintenant, on a un travail à faire. L'année en cours va se poursuivre, on va déposer un budget au mois de juin», a-t-il dit. Le ministre des Finances, Yves Séguin, doit se rendre à New York en juin afin de présenter son premier budget aux analystes financiers.

Le cabinet fantôme est nommé

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Pour la composition de son cabinet fantôme, le chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, a brassé les cartes: aucun des ex-ministres en titre ne sera le porte-parole désigné pour son ancien portefeuille.

«Je vous donne la clé stratégique de ces nominations: l'opposition, par ses critiques, ne sera pas le miroir du gouvernement», a dit Bernard Landry en dévoilant hier son cabinet fantôme.

Ainsi, Pauline Marois, qui était aux Finances, se retrouve porte-parole en matière d'éducation, tandis que François Legault, qui en mènera large à l'Assemblée nationale, s'occupera de l'économie et des finances. Parlementaire chevronnée, Louise Harel se chargera de la santé même si elle n'a jamais eu ce portefeuille. L'ex-ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, qui fut pendant un an président du Conseil du trésor, jouera un rôle important en devenant porte-parole pour ce qui concerne le Conseil du trésor et la réorganisation de l'État. C'est Diane Lemieux, à titre de porte-parole pour ce qui touche aux affaires municipales, qui talonnera le gouvernement sur les défusions.

Comme prévu, André Boisclair est nommé leader parlementaire, fonction qu'il occupait dans le gouvernement, en plus de se charger de la culture et des communications, tandis que Michel Morin demeure whip.

Pas de course

D'aucune façon M. Landry n'a tenu compte dans ses choix de la prochaine course au leadership du parti, qui oppose déjà Pauline Marois et François Legault. «Il n'y a pas de course à la chefferie», a-t-il soutenu. Souhaitant manifestement calmer les ardeurs des camps adverses dans cette course larvée, le président du Parti québécois a laissé entendre qu'il était là pour y rester, et longtemps, et que c'est au parti de décider. Il a même évité de répéter qu'il ne serait plus là pour mener les troupes lors des prochaines élections. «Ce que je veux surtout assurer, c'est que les hommes et les femmes élus le 14 avril vont s'occuper de l'opposition officielle comme la population nous l'a demandé et non pas de désigner un successeur au président du parti», a-t-il prévenu.

Chacun des 43 députés assumera une responsabilité précise. Le nouveau député de Vachon et expert en

matière sociale, Camil Bouchard, devient sans surprise le porte-parole en matière de solidarité sociale et de lutte à la pauvreté. L'ex-député bloquiste et politologue Daniel Turp prend les relations internationales et les affaires intergouvernementales canadiennes. Le nouveau député de Masson, Luc Thériault, associé aux «purs et durs» du PQ, se fera les dents sur la langue et sur la réforme des institutions démocratiques. M. Landry a également fait confiance à trois jeunes députés en leur confiant des dossiers majeurs: Stéphane Bédard s'occupera de la justice et des affaires autochtones, Stéphane Tremblay, de l'environnement et de la jeunesse, et Jonathan Valois, de la famille et de l'enfance.

S'exprimant sur la composition du cabinet Charest, M. Landry a déploré une «lacune» structurelle: l'existence d'un ministère des Régions. Il a souligné l'absence — jusqu'à hier — d'un ministre responsable de la condition féminine. Le nouveau conseil des ministres «n'a pas non plus une allure très sociale», a-t-il fait remarquer.

Enfin, le chef de l'opposition officielle a fermé la porte à ce que l'Action démocratique du Québec jouisse d'un passe-droit et obtienne le statut de parti reconnu avec tous les avantages que cela comporte.

Aucune utilisation en un an

Une loi antiterroriste musclée... qui ne sert à rien

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Ottawa l'a adoptée en vitesse dans la controverse, mais un an après son entrée en vigueur, la loi antiterroriste n'a pas encore été utilisée une seule fois.

Cette loi antiterroriste donne le feu vert à la «détention préventive»: les forces policières peuvent arrêter une personne et mettre celle-ci sous les verrous sans mandat si elles ont des «motifs raisonnables» de croire qu'un acte terroriste est sur le point d'être commis et que cette arrestation fera avorter les plans. Même si rien n'était retenu contre cette personne, des conditions de libération pourraient être imposées. De plus, la loi permet à un policier d'interroger une personne sans que cette dernière fasse l'objet d'un procès, abolissant du coup son droit au secret.

Il s'agit de deux mesures extraordinaires qui avaient été dénoncées par plusieurs organismes, notamment l'Association du Barreau canadien, le Barreau du Québec et plusieurs regroupements d'avocats. La ministre de la Justice de l'époque, Anne McLellan, avait finalement accepté de leur donner une durée de vie limitée (cinq ans). On voit maintenant qu'elles ne semblent pas être bien utiles aux forces policières.

«Bien que la loi n'ait pas été utilisée, nous croyons que c'est un outil important à avoir», a résumé une porte-parole du ministre de la Justice Martin Cauchon.

Le gouvernement avait fait adopter son projet de loi à toute vapeur, limitant les débats à presque toutes les étapes parlementaires. Le projet de loi avait été déposé en septembre 2001, il est entré en vigueur le 24 décembre. Le rapport d'utilisation déposé hier porte sur la première année d'existence de la loi.

Les premières sages-femmes bachelères sortent de l'université

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Dans quelques jours, les premières sages-femmes diplômées du Québec, fraîchement émoules du baccalauréat en pratique sage-femme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQAT), seront prêtes à faire leur entrée sur le marché du travail. Elles devront toutefois se tourner vers les maisons de naissance, puisque la loi ne leur permet toujours pas de pratiquer dans les hôpitaux ou de faire des accouchements à domicile.

Après quatre années de formation et de stages, ces jeunes sages-femmes seront les premières à avoir complété leur formation au Québec. En sep-

tembre 1999, l'UQTR accueillait ses 16 premières étudiantes et après quatre ans, 47 étudiantes y sont actuellement en cours de formation.

Toutes ces finissantes sont assurées d'obtenir des postes à temps partiel ou de remplacement dans les maisons de naissance, selon Josée Lafrance, directrice du programme en pratique sage-femme. «La demande est là. Pour l'instant, les maisons de naissance sont les seuls lieux de pratique, mais des négociations se poursuivent pour permettre la pratique en milieu hospitalier ou à domicile», explique-t-elle.

Le contenu d'un règlement qui balise ce type de pratique serait sur le point d'être adopté, selon Mme Lafrance.

Les jeunes recrues ont reçu une formation biomé-

Jean Charest se fait rassurant

Les réformes se feront avec les syndicats

TOMMY CHOUNARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Jean Charest souhaite mettre en œuvre sa réforme de l'État «en étroite collaboration» avec le mouvement syndical, qui ne veut pas en faire les frais. Les leaders syndicaux ne souhaitent pas non plus que le rapport Breton entraîne une remise en question des négociations sur l'équité salariale et le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public. Jean Charest a dit vouloir agir rapidement dans ces dossiers, mais sans prendre d'engagements fermes.

Les leaders syndicaux Henri Massé (FTQ), Claudette Carbonneau (CSN), Monique Richard (CSQ) et François Vaudreuil (CSD) ont rencontré Jean Charest hier, jour de la fête des Travailleurs, pour la première fois depuis que le premier ministre a été assermenté. Jean Charest a convenu avec les syndicats de collaborer avec eux pour procéder à sa réforme de l'État, notamment dans la fonction publique, le réseau de la santé et le système d'éducation. «Oui, on veut réduire la taille de l'État, mais il y a des mises à la retraite qui vont arriver en très grand nombre [40 % des fonctionnaires partiront d'ici dix ans], il y a l'émergence des nouvelles technologies. Mais surtout, ce que j'ai dit [hier] matin, c'est que nous allons travailler ensemble», a affirmé Jean Charest, qui était accompagné du ministre du Travail, Michel Després, aussi présent lors de la rencontre.

«On a discuté avec le premier ministre pour dire que ce sont des choses qui doivent se discuter correctement avec les syndicats», a précisé Henri Massé lors de la conférence de presse. «On n'est pas réfractaires à tout changement, mais pas n'importe lequel non plus. Le premier ministre nous a dit qu'on n'était pas là pour en faire les frais, qu'il discuterait ouvertement des orientations avec nous dans le futur et qu'il n'y aura pas de surprises.»

Pas de réponse ferme

Lors de cette rencontre d'une heure, qualifiée par les leaders syndicaux de «cordiale», Jean Charest et les présidents des centrales syndicales ont abordé la question de l'équité salariale, toujours en cours de négociation, et celle du renouvellement des conventions collectives dans le secteur public, qui arriveront à échéance le 30 juin. «Tout ça va se mettre en branle très rapidement», a assuré M. Charest. Le premier ministre n'a toutefois pas voulu donner une «réponse ferme» sur la conclusion d'une entente sur l'équité salariale. «Même s'il y a un changement de gouvernement, on veut que ça continue», a ajouté Henri Massé.

«Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'on sort avec des engagements. Mais il y a quand même une volonté de se pencher en priorité, de leur côté, sur ce dossier car ils savent qu'il y a des attentes. On attend des réponses prochainement et on va talonner pour les avoir», a dit Claudette Carbonneau.

Les leaders syndicaux ne souhaitent pas que le trou de plus de quatre milliards de dollars relevé par l'ancien vérificateur général Guy Breton serve de prétexte au gouvernement pour remettre en cause les revendications syndicales au chapitre de l'équité salariale et du renouvellement des conventions collectives. «Il y a de la stratégie politique là-dedans, a lancé Henri Massé. On savait que le nouveau gouvernement allait nous dire que les prévisions étaient trop optimistes. On est accablés à ces "games" là de lendemain d'élections.» Les leaders syndicaux souhaitent plutôt attendre le dépôt du budget, en juin, pour constater les priorités du gouvernement.

Les femmes et la langue ont leur ministre

Le conseil des ministres de Jean Charest compte bel et bien deux ministres responsables de la Condition féminine et de la Charte de la langue française. Un manque de temps lors de la cérémonie d'assermentation du cabinet ministériel mardi explique, selon M. Charest, qu'il n'ait pas été en mesure d'indiquer l'ensemble des responsabilités de chaque ministre.

Michelle Courchesne, déjà ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, est également responsable de la condition féminine. La ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, porte également le chapeau de ministre responsable de la Charte de la langue française.

En conférence de presse hier, Jean Charest a expliqué qu'il ne disposait pas suffisamment de temps mardi pour faire la liste de toutes les responsabilités de chaque membre du saint des saints. «Évidemment, durant la cérémonie, on ne peut pas passer en revue en détail les responsabilités de chacun. On serait encore là au Salon rouge», a-t-il lancé, tout en rejetant les hypothèses voulant qu'il n'ait pas fait le départ nommé de ministres responsables de ces deux dossiers.

Dans son engagement de réformer l'État et de réduire sa taille, Jean Charest a affirmé que le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme n'avaient pas à se sentir menacés. «Toute la question de l'avancement des dossiers qui touchent les femmes, ça continue à être important. J'ai pris la peine de souligner qu'on a la plus forte représentation de femmes de l'histoire au cabinet. [...] Mais il faut en faire davantage. C'est la consigne que j'ai donnée à mon parti», a souligné Jean Charest.

Au lendemain du dévoilement du cabinet de Jean Charest, l'absence d'un ministre responsable de la condition féminine avait soulevé l'ire des groupes de femmes, dont la Fédération des femmes du Québec.

T. C.

dicale et psychosociale pendant un an et ont complété trois années de stages dans les maisons de naissance, les CLSC et au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

Ce coup de sang neuf est une bonne nouvelle pour les six maisons de naissance du Québec, débordées par une demande sans cesse croissante. À la maison de naissance Côte-des-Neiges à Montréal, par exemple, on ne parvient à assurer le suivi de quatre femmes qui en font la demande et la liste d'attente s'allonge. L'ouverture imminente d'une nouvelle maison de naissance à Nicolet, où travailleront quatre sages-femmes à temps plein dès l'automne, devrait toutefois ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes diplômées.

• LES ACTUALITÉS •

Selon un rapport de la Commission mixte internationale

La restauration canadienne des Grands Lacs traîne

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

La Commission mixte internationale (CMI) a mis en doute hier la volonté, voire la capacité des gouvernements canadien et américain de restaurer véritablement les principaux sites contaminés des Grands Lacs. Les chiffres mis en avant par la CMI, qui a divulgué son propre bilan, indiquent que le Canada est de loin le moins actif des deux pays dans les travaux de restauration.

Dressant le bilan des interventions sur les 43 sites prioritaires, la CMI en arrive à la conclusion déconcertante que les deux gouvernements ne sont ni en mesure de dresser un bilan de leurs actions sur les sites prioritaires ni capables de déterminer si le travail effectué jusqu'à présent a eu des effets bénéfiques réels et mesurables.

« Dans de nombreux cas, lit-on dans le rapport, l'information sur les activités correctrices menées jusqu'à présent, les mesures prévues pour l'avenir et le rétablissement des utilisations de l'eau sont souvent impossibles à obtenir ou incomplètes. De plus, il est difficile de déterminer si le travail accompli parallèlement au programme des plans d'assainissement dans le bassin des Grands Lacs a une

incidence sur le rétablissement des utilisations de l'eau dans les secteurs préoccupants. »

Des 42 sites dits « préoccupants », 12 sont situés du côté canadien, 25 du côté américain et cinq touchent les deux frontières. Au Canada, deux secteurs ont été rayés de la liste et deux autres aux États-Unis sont en voie d'assainissement. Mais du côté canadien, deux sites prioritaires sur dix seulement ont été l'objet de travaux de restauration: le Canada compte sur le temps pour que sept autres sites se nettoient tout seuls! Aux États-Unis, des travaux de restauration ont été entrepris sur 14 des 26 sites prioritaires.

La décontamination des Grands Lacs procède à un rythme peut-être lent au gré de la CMI mais nettement supérieur à celui du Québec. Ici, le Comité de suivi du Plan d'action Saint-Laurent a dressé une liste des sites dont les sédiments sont contaminés, mais aucun projet n'a encore démarré pour les nettoyer. Du côté des Grands Lacs, on ne se limite pas aux sédiments contaminés et les critères pour privilégier les sites englobent l'insuffisance de traitement des eaux usées, la pollution diffuse, les habitats ou écosystèmes dégradés. Et les priorités d'intervention sont établies depuis plus de 10 ans avec des dizaines de millions en aide fédérale.

Le maire Gérald Tremblay juggle la rébellion au sein de son conseil

L'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce obtient deux millions pour la réfection routière

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le maire Gérald Tremblay a réussi à juguler hier la rébellion chez cinq de ses membres, qui ont retiré un amendement qui aurait forcé la nouvelle ville à enlever plus de six millions aux arrondissements les mieux nantis afin de permettre la réalisation de projets dans les secteurs les plus pauvres de Montréal.

Lors de l'assemblée du conseil, le maire de Montréal a fait un long plaidoyer en faveur de la solidarité nécessaire pour traverser la zone de turbulence des prochains mois, sous-entendant le délicat dossier des défusions. « Si on continue comme ça, c'est juste de la chicane. Ça n'a pas de bon sens. [...] On ne peut régler tout le passé aujourd'hui », a expliqué Gérald Tremblay.

C'est en caucus hier matin que le dossier a été réglé. Les

conseillers membres de l'Union des citoyens de l'île de Montréal (UCIM) ont débattu du dossier de la répartition de la richesse présentée par Michael Applebaum, président de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et auteur de l'amendement. M. Applebaum, appuyé par le frère du maire, Marcel Tremblay, Jeremy Searle, Marvin Rotrand, la vice-présidente de l'exécutif Francine Sénécal ainsi que du conseiller de l'opposition, Saulie Zajdel, a obtenu pour son arrondissement un investissement de quelque deux millions dans la réfection du chemin Côte-des-Neiges.

Se disant satisfait de la tournure des événements, M. Applebaum affirme n'avoir cédé à aucune pression. « Nous sommes restés debout. On est allés au caucus et on n'a pas changé nos idées. [...] On a eu l'engagement du maire qui va commencer à investir plus d'éner-

gie dans l'ancienne ville de Montréal. On va le suivre et on va s'assurer qu'il y a plus d'argent dans des secteurs », a affirmé à la sortie de l'assemblée du conseil municipal M. Applebaum.

Ce dernier a soutenu avoir fait des gains sur le plan démocratique, niant que la situation puisse attiser les tensions avec les représentants des anciennes villes de banlieue. À l'UCIM, il est possible de faire valoir des points de vue différents, selon M. Applebaum. Le groupe a suscité du mécontentement chez ses collègues. Pour Francine Sénécal, alerter les médias est une « façon maladroite » d'agir.

Chose certaine, comme l'a souligné le président du comité exécutif, Frank Zampino, « on ne peut pas construire une grande ville en déshabillant Lachine, Baie-d'Urfé, Westmount, Saint-Léonard ou Beaconsfield pour habiller d'autres arrondissements ».

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Ville de Montréal

Avis public d'entrée en vigueur de règlements

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 24 mars 2003, a adopté les règlements suivants:

03-035 Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour la réalisation de travaux

d'infrastructure dans de nouveaux développements résidentiels

03-038 Règlement autorisant un emprunt de 320 000 \$ pour l'aménagement d'un mail piétonnier sur l'île Sainte-Hélène

Les règlements ci-haut mentionnés ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole le 10 avril 2003.

03-032 Règlement autorisant un emprunt de 875 000 \$ relatif à la restauration du fort de l'île Sainte-Hélène

03-037 Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour la construction d'un bâtiment desservant le complexe du bassin olympique

Les règlements ci-haut mentionnés ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole le 15 avril 2003.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 2 mai 2003

La greffière de la Ville
M^{re} Jacqueline Leduc

APPEL D'OFFRES

SP-03-117

LA VILLE DE LONGUEUIL DEMANDE DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE GREENFIELD PARK, DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, DE SAINT-HUBERT ET DE SAINT-LAMBERT-LE MOYNE

Ouverture : 16 MAI 2003

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Longueuil.

On peut obtenir lesdits formulaires de même que le document d'appel d'offres (plans, devis, etc.) à compter du **jeudi, le 01 mai 2003**, durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30, en s'adressant au service des approvisionnements, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, arrondissement de Boucherville, Québec, téléphone (450) 463-7100, poste 2921, moyennant un **dépôt non remboursable de 75,00 \$ (taxes incluses) pour chaque exemplaire complet**; ce paiement doit être effectué en **ARGENT COMPTANT** uniquement.

Toute soumission, pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission de **cinq mille dollars (5 000,00 \$)** sous forme de cautionnement, avec en plus, une lettre d'intention pour un cautionnement d'exécution, valides pour une durée de cent vingt (120) jours. Ces documents devront être des **originaux certifiés**.

Chaque soumission doit être déposée au service des approvisionnements de la Ville de Longueuil, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, arrondissement de Boucherville, d'ici le **vendredi, 16 mai 2003 à 10 h** (horodaté par le service des approvisionnements), dans l'enveloppe préadressée fournie à cette fin.

Les soumissions sont ouvertes le **vendredi, 16 mai 2003 à 10 h** à la salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, de l'arrondissement de Boucherville.

La Ville de Longueuil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour toute information supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec monsieur Pierre Bruneau, au (450) 463-7100, poste 2923.

Donné à Longueuil, le 01 mai 2003

Alain Cousson, ing., M.A., M.B.A.
Directeur des approvisionnements, des bâtiments et des équipements
Ville de Longueuil

longueuil

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/avis.html
www.ledevoir.com/offres.html
Courriel : avisdev@ledevoir.com



SAQ

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : SP-1184

Projet : Services professionnels Informatiques - Coordonnateurs en transfert de connaissances

Des soumissions pour acquérir des services professionnels informatiques de coordonnateurs en transfert de connaissances seront reçues au plus tard à 11 h (heure locale), le 12 mai 2003 par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes :

Siège social 905, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) - H2K 3V9

Centre de distribution de Montréal 2021, rue Des Futaillies
Montréal (Québec) - H1N 3M7

Centre de distribution de Québec 2900, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) - G1X 4B3

Un versement non remboursable de cinquante dollars (50 \$) est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la SAQ et ayant une place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.



SAQ

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : SP-1183

Projet : Acquisition d'équipements Informatiques

Des soumissions pour la fourniture et la livraison d'équipements informatiques seront reçues au plus tard à 11 h (heure locale), le 15 mai 2003 par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes :

Siège social 905, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) - H2K 3V9

Centre de distribution de Montréal 2021, rue Des Futaillies
Montréal (Québec) - H1N 3M7

Centre de distribution de Québec 2900, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) - G1X 4B3

Un versement non remboursable de vingt-cinq dollars (25 \$) est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la SAQ et ayant une place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner. La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie d'assurance ou une institution bancaire autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de Amédée GOURDEAU, en son vivant domicilié au 8965 de la rue Sainte-Claire, en la ville de Montréal, province de Québec, H1L 1Y9, survenu le seize janvier Deux mille trois (2003), un inventaire des biens du défunt a été fait, conformément à la Loi, par Lucille GOURDEAU, ainsi qu'il appert de l'acte reçu devant Me André HOGUE, Notaire, le quatorze février Deux mille trois (2003) sous le numéro 14171 de ses minutes. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me André HOGUE, Notaire, sise au 7160 du boulevard Pie IX à Montréal (Québec), H2A 2G4. Donné, ce trente avril Deux mille trois (2003), André HOGUE, Notaire

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No: 500-14-020362-035 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT NADIA SADEK Partie demanderesse C. SAMIM CHOWDHURY Partie défenderesse ASSIGNATION Ordre est donné à SAMIM CHOWDHURY de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, à Montréal, le 9 juin 2003, à 9h00 a.m. en salle 216. Une copie de la requête en changement de nom d'un enfant mineur a été remise au greffe à l'intention de SAMIM CHOWDHURY. Lieu: Montréal Date: 2003 AVR. 17 MARIE-FRANCE LAVOIE Greffière adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No: 500-12-268503-038 COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE DE LA FAMILLE) PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT CECILIA MORAN Demanderesse C. JOSE EDUARDO RAMIREZ BAUTISTA Défendeur ASSIGNATION Ordre est donné à JOSE EDUARDO RAMIREZ BAUTISTA de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est rue Notre-Dame, à Montréal, en salle 217, le 9 juillet 2003, à 9h00. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'attention de Jose Eduardo Ramirez Bautista. Montréal, le 2003 AVR. 23 MICHEL MARTIN GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No: 500-14-020371-035 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LISE CHAMBERLAND, Partie demanderesse C. STEVEN GAUDREAU, Partie défenderesse ASSIGNATION Ordre est donné à STEVEN GAUDREAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, à Montréal, le 9 juin 2003, en salle 216, à 9h00 de l'avant-midi. Une copie de la requête en changement de nom d'un enfant mineur a été remise au greffe à l'intention de STEVEN GAUDREAU. Lieu: Montréal Date: 2003 AVR. 22 MARIE-FRANCE LAVOIE Greffière adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No: 500-12-268401-035 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT KARIMA BEN AMI Partie demanderesse C. HAMID ATIB Partie défenderesse ASSIGNATION Ordre est donné à HAMID ATIB de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, en Salle 217, le 6 juin 2003 à 9h00 suite à la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de HAMID ATIB. Lieu: Montréal Date: 2003 AVR. 25 MICHEL MARTIN

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION (Article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales) PRENEZ AVIS que la compagnie / corporation 9113-5574 QUEBEC INC., ayant son siège social 1117, Sainte-Catherine ouest, bureau 422, Montréal, Québec, H3B 1H9, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, l'avis requis par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

PRENEZ AVIS que la compagnie / corporation 9113-5574 QUEBEC INC., ayant son siège social 1117, Sainte-Catherine ouest, bureau 422, Montréal, Québec, H3B 1H9, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

BLAKE, CASSELS & GRAYDON s.r.l. Procureurs de la compagnie

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de son Philippe DAUDET, en son vivant domicilié au 34, Compton Crescent, Pointe-Claire, Québec, H8R 5V5, survenu le 14 novembre 2002, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur Yvon Gaudet, le 29 avril 2003. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Marie-Claude Leblanc, notaire, 560 boul. Jacques Bizard, bureau 101, 11e Bld, Québec, H9C 2H2. Donné ce 29 avril 2003 Yvon Gaudet

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), LES PLACEMENTS JACQUES DIOTTE INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Robert J. Huggard, administrateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie 9048-4023 QUEBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 30 avril 2003. DALJIT SINGH KALKAT Président

PRENEZ avis que la compagnie Productions Jardinois avec Albert Inc., en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 28 avril 2003. ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c. Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que M. RICARD DO DIAZ dont l'adresse du domicile est le 40, rue Beaubien ouest, Montréal, Québec H2S 1P8 a déclaré au Directeur de l'Etat civil être le père de Adrian Ricardo Garcia né le 24/04/2002 à Montréal et fils de Diana Garcia Gonzalez. En conséquence, le ou la soussigné(e) requiert du Directeur de l'Etat civil qu'il inscrive son nom comme père de ADRIAN RICARDO GARCIA dans l'acte de naissance de ce dernier ou de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit: DIAZ-GARCIA.

PRENEZ en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'Etat civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, NO GST: 3078-02, LOI SUR LA TAXE D'ACQUISITION, REPR. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, 2830955 CANADA INC., Partie défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 13/05/2003 à 11:00 AU: 3532 ASHBY, ST-LAURENT, District de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 2830955 CANADA INC., saisis en cette cause, soit: Sys. informatique, téléphone, lift, photocopieurs, bur., etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, ce 30 avril 2003. CLAUDE BEAUREGARD, huissier de justice. Philippe Tremblay, Dion & Associés, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5. Tél: (450)491-7575.Fax:(450)491-3418.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, 700-02: 015007-025, LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, c. MARIO DAVIS, Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS que en vertu d'un bref d'exécution, les biens de MARIO DAVIS seront vendus par huissier le 13 mai 2003 à 11:00 heures, au 117 Nicole à Latontaine, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en un véhicule de marque Plymouth Colt 1994, un canot en bois brun, une soufflerie à neige Craftsman 12 HP et acc., et suivant... Conditions: argent comptant ou chèque visé. Claude Lajoie, huissier de justice, District de Laval, LATRAVERSE & ASSOCIÉS 1717 boul. St-Martin O. 2325, Laval, Qc, H7S 1N2. Tél: (450)978-8869.Fax:(450) 978-9013.

LE DEVOIR

LE MONDE

Bush annonce la fin des gros combats

En Irak, il reste un pays à reconstruire et la sécurité à rétablir

Le président et commandant suprême des forces armées des États-Unis d'Amérique, dans le siège de copilote d'un avion de l'US Navy, s'est posé hier après-midi sur le pont du porte-avions USS Abraham Lincoln. George W. Bush avait choisi ce cadre pour livrer à ses concitoyens et au monde le message suivant: le gros de la guerre en Irak est derrière nous.

AGENCE FRANCE-PRESSE

À bord de l'USS Abraham Lincoln — Le président George W. Bush s'est posé hier sur le porte-avions Abraham Lincoln au large de San Diego (Californie), d'où il devait annoncer dans la soirée la fin des combats importants en Irak, mais pas la victoire, et donner le coup d'envoi officiel à la reconstruction du pays.

Le renversement de Saddam Hussein a représenté «une avancée cruciale» dans la guerre contre le terrorisme. La démocratisation de l'Irak «prendra du temps mais vaut tous les efforts», devait déclarer M. Bush dans une allocution depuis l'Abraham Lincoln, et dont des extraits ont été diffusés à l'avance par la Maison-Blanche.

L'Abraham Lincoln, avec à bord quelque 5000 personnes, achève dix mois passés en mer, le plus long déploiement d'un porte-avions depuis 30 ans.

«La libération de l'Irak est une avancée cruciale dans la campagne contre le terrorisme. Nous avons éliminé un allié d'al-Qaïda et supprimé une source de finance-



Au moins sept personnes ont été tuées et 20 autres blessées hier dans l'incendie d'une station-service à Bagdad.

ment du terrorisme», devait-il dire dans cette allocution, à plusieurs centaines de milles de la côte californienne, au large de San Diego. «Nous avons un travail difficile à accomplir en Irak», y compris restaurer l'ordre, pourchasser les responsables du régime déchu, rechercher les armes de destruction massive et fournir une aide humanitaire, devait ajouter le président, selon lequel «la transition vers la démocratie prendra du temps, mais cela vaut tous les efforts. Notre coalition restera [sur place] jusqu'à ce que notre travail soit accompli», devait-il ajouter,

près de six semaines après le début de la guerre le 20 mars.

Dan Bartlett, directeur des communications à la Maison-Blanche, a prévenu que la recherche des armes de destruction massive — dont la détention par l'Irak était la principale justification de l'intervention américaine — serait difficile.

«Notre coalition restera [sur place] jusqu'à ce que notre travail soit accompli», ajoute George W. Bush dans son discours, où il affirme également que les États-Unis sont «engagés pour la liberté en Afghanistan, en Irak et

dans une Palestine en paix».

«D'un point de vue légal, on ne peut pas parler de la fin des hostilités», avait expliqué mercredi le porte-parole de la présidence, Ari Fleischer. Clairement, nos forces continuent à essayer des tirs et ripostent.»

Dans la ville irakienne de Falouljah, deux individus ont lancé vers 1h hier des grenades par-dessus le mur d'un bâtiment où des troupes américaines sont installées, blessant sept soldats, dont six grièvement, selon le capitaine Frank Rosenblatt de la 82^e division aéroportée.

Un autre GI a été blessé hier matin à Bagdad dans un échange de tirs avec des Irakiens armés, a annoncé le commandement central (Centcom) américain, selon lequel les assaillants «ont attaqué une patrouille de la coalition avec des armes à feu légères».

D'autre part, au moins sept personnes ont été tuées et 20 autres blessées hier dans l'incendie d'une station-service à Bagdad, qui a éclaté dans des circonstances non déterminées.

Rencontres

Zalmay Khalilzad, l'envoyé spécial américain pour l'Irak, et un responsable du département d'État, Ryan Crocker, se sont engagés à aider l'Irak à établir un régime démocratique lors d'une rencontre avec un groupe d'ex-opposants irakiens qui tentent d'arriver à un consensus pour installer, d'ici un mois, un gouvernement intérimaire.

Au QG des forces américaines à Bagdad, le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, a rencontré l'administrateur civil américain de l'Irak, Jay Garner, chargé de faciliter la formation d'un gouvernement intérimaire et d'assurer la reconstruction du pays.

Dans la ville sainte de Najaf, les chiites d'Irak ont participé mercredi et hier par dizaines de milliers à des processions marquant l'anniversaire de la mort du prophète Mahomet.

Enfin, les principales agences de l'ONU, avec à leur tête le coordonnateur des Nations unies chargé des questions humanitaires en Irak, Ramiro Lopes da Silva, ont regagné leur quartier général à Bagdad, qu'elles avaient quitté le 18 mars, deux jours avant le début de la guerre, a constaté l'AFP.

Femmes en politique

Japon, France et États-Unis à la traîne

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le taux de la participation des femmes à la vie politique au Japon, en France et aux États-Unis est inférieur à celui de 13 pays de l'Afrique subsaharienne, révèle la deuxième édition du rapport biennal sur les progrès de la condition féminine, publié hier à New York.

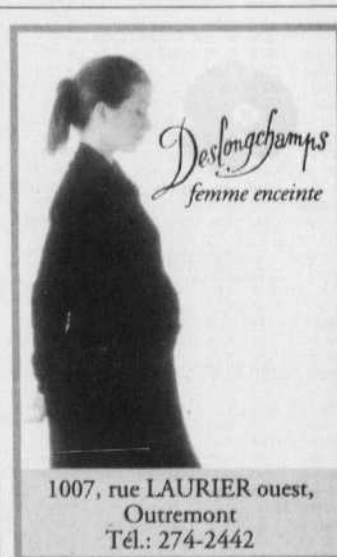
Selon le rapport du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), le pourcentage des sièges parlementaires occupés par des femmes dans ces trois pays est respectivement de 10 %, de 11,8 % et de 12 %. Ces résultats placent le Japon, la France et les États-Unis derrière 38 pays en voie de développement, dont 13 pays de l'Afrique subsaharienne. Dans cette région, la plus pauvre du monde, la participation des femmes à la vie politique atteint ainsi 30 % en Afrique du Sud et au Mozambique, 25,7 % au Rwanda, 14,7 % en Angola et 14,7 % en Érythrée.

À la différence des autres indicateurs de progrès des femmes, celui de la représentation politique est le seul qui ne reflète pas l'existence d'un lien entre pauvreté et inégalité entre les sexes. Une augmentation de la représentation politique des femmes, selon le rapport de l'UNIFEM, doit être essentiellement attribuée à la mise en place, soit par la voie législative, soit volontairement, de quotas.

EN BREF

15 milliards contre le sida

Washington (AFP) — La Chambre américaine des représentants a adopté hier par 375 voix contre 41 un programme d'urgence de 15 milliards de dollars sur cinq ans pour lutter contre le sida en Afrique et dans les pays des Caraïbes. Ce projet de législation, sur lequel le Sénat doit encore se prononcer, répond à la proposition lancée en janvier par le président Bush et double le montant des fonds consacrés par Washington pour combattre cette maladie dans le monde.



1007, rue LAURIER ouest, Outremont
Tél.: 274-2442

EN BREF

Violent séisme en Turquie

Celtiksu — Un fort tremblement de terre a secoué l'est de la Turquie tôt hier, faisant près de 100 morts et un millier de blessés. Dans la soirée, les secouristes continuaient de fouiller frénétiquement les décombres du dortoir d'une école qui s'était effondrée sur des dizaines d'enfants. Quatre-vingt-trois enfants ont pu être tirés des gravats du pensionnat de Bingöl, selon le secouriste Muhsin Balcı. Des parents terrifiés priaient et criaient, dans l'attente de nouvelles de leurs enfants. Les corps de 14 enfants et d'un enseignant ont été découverts, a rapporté le centre d'urgence qui coordonne les opérations de secours. Un responsable de la défense civile sur place a rapporté qu'au moins huit enfants vivants avaient été localisés dans les décombres. L'un d'entre eux avait les pieds écrasés mais les autres étaient en bonne condition physique. Les secouristes ont réussi à leur faire parvenir de l'eau. Les responsables espéraient retrouver d'autres survivants. Les secouristes recherchaient 91 enfants encore portés disparus.

Incursion israélienne meurtrière à Gaza

Gaza (Reuters) — L'armée israélienne a lancé hier un raid contre l'habitation d'un activiste du groupe intégriste Hamas à Gaza, faisant 12 morts, dont l'homme recherché, deux de ses proches et un enfant de deux ans. Appuyés par des hélicoptères, des fantassins et des blindés israéliens ont encerclé et attaqué avant l'aube l'immeuble familial de Youssef Abou Hine, dans le quartier de Chidjaia, une banlieue de la ville de Gaza. Au terme d'un échange de tirs nourri, l'immeuble a été rasé et l'activiste recherché et deux de ses «frères» combattants ont été tués, apprend-on de source médicale. Selon des témoins de l'attaque, un total de 12 personnes, dont au moins quatre civils et quatre activistes, ont été tués et 65 personnes ont été blessées lors de ce raid, dont huit soldats, selon Tsahal. Ahmed Ayyad, un forgeron du quartier, a déclaré que son fils de deux ans, Amir, avait été tué par des tirs israéliens alors qu'il regardait l'attaque par la fenêtre de leur logement. Mercredi, un plan pour une paix définitive entre Arabes et Israéliens d'ici 2005 avait été remis aux parties concernées par une équipe de médiateurs internationaux.

L'Irak et le SRAS planent sur les manifestations du 1^{er} mai

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Les critiques contre la présence américaine en Irak sont venues s'ajouter hier aux traditionnelles revendications sociopolitiques des défilés du 1^{er} mai dans le monde, qui ont fait un mort à Caracas.

Quelques heurts se sont produits et plusieurs arrestations ont eu lieu, notamment en Allemagne, où un policier a été grièvement blessé dans la nuit de mercredi à hier, et au Royaume-Uni.

En Asie, la fête du Travail a reflété les inquiétudes face à l'épidémie de pneumonie atypique. Trois semaines après la chute du régime irakien, quelques centaines de communistes ont manifesté à Bagdad, exprimant leur joie de pouvoir défiler librement pour la première fois depuis l'arrivée de Saddam Hussein au pouvoir en 1979.

En Afrique du Sud, la journée a été endeuillée par l'accident d'un autocar transportant des syndicalistes qui a plongé dans un plan d'eau en se rendant à une rencontre, faisant au moins 65 morts.

En Europe, les défilés avaient souvent une tonalité antiguerriste et contre «l'occupation» de l'Irak, en plus des revendications sociales.

À Madrid, 100 000 personnes ont manifesté «pour l'emploi, pour la

paix, contre la guerre», mais le défilé a été perturbé par une agression contre le chef du premier syndicat espagnol, CCOO (proche des communistes), José María Fidalgo.

Plusieurs milliers de personnes ont manifesté vers l'ambassade américaine à Athènes, pour dénoncer l'«occupation» en Irak, tandis qu'en Suède plusieurs milliers défilaient sous des banderoles indiquant «États-Unis, rentrez chez vous» ou «Liberté, oui, occupation, non».

À Londres, 3500 personnes se sont retrouvées devant des sièges d'entreprises américaines ou encore devant le domicile du premier ministre britannique, Tony Blair, pour crier leur opposition à «l'occupation de l'Irak». Sept manifestants ont été interpellés.

Les principaux syndicats italiens ont tenu une rencontre unitaire à Assise (centre) sur le thème de la paix à construire en Irak.

Accrochages en Allemagne

À Berlin, 103 personnes ont été arrêtées lors de heurts durant lesquels 29 policiers ont été blessés dans la nuit, dont un grièvement. À Hambourg, 200 personnes ont été interpellées après des accrochages avec les forces de l'ordre. Le chancelier

Gerhard Schröder a été copieusement sifflé par les militants de la confédération syndicale DGB. Selon le syndicat, un million de personnes ont manifesté dans tout le pays.

À Lisbonne, plusieurs milliers de personnes ont vilipendé la hausse du chômage et la politique du gouvernement de centre-droit.

En France, entre 164 000 et 285 000 personnes ont défilé pour défendre les retraites. Même mobilisation pour les retraites en Autriche, avec 100 000 manifestants à Vienne et dans les principales villes. La Belgique a placé le 1^{er} mai sous le signe des prochaines élections législatives.

En Europe centrale et de l'Est, la Russie a connu des défilés séparés pour et contre le pouvoir du président Vladimir Poutine. Dans tout le pays, les syndicats ont affirmé avoir mobilisé trois millions de personnes et les communistes, deux millions. À Varsovie, environ 3000 sympathisants du parti ex-communiste au pouvoir ont défilé, alors que des manifestations antigouvernementales ont eu lieu en Ukraine, en Bulgarie et en République tchèque, où les communistes dénonçaient l'entrée dans l'Union européenne.

Pékin était une ville quasi morte hier

«Manque de clarté» sur les intentions de l'IRA

Blair reporte les élections en Irlande du Nord

HERVÉ AMORIC
AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Le premier ministre britannique Tony Blair a annoncé hier le report à l'automne des élections à l'assemblée de l'Irlande du Nord en raison du manque de «clarté» de l'IRA sur ses intentions pacifiques, une décision critiquée tant par Dublin que par les partis nord-irlandais.

Événement rare en dix ans de processus de paix, le premier ministre irlandais Bertie Ahern a publiquement fait part de son désaccord avec Tony Blair sur le report des élections, initialement prévues le 1^{er} mai et déjà différées une première fois au 29 mai.

L'échéance avait été retardée afin de permettre aux partis protestants et catholiques de trouver un accord sur la relance des institutions locales, suspendues depuis octobre dernier, mais en vain.

Pour éviter une épreuve électorale qui risquait d'être fatale aux accords historiques d'avril 1998, le

premier ministre britannique a donc préféré reporter l'élection une deuxième fois, même si les partis nord-irlandais avaient déjà lancé leur campagne.

«Nous sommes arrivés à la conclusion que nous devions reporter les élections jusqu'à l'automne afin de donner plus de temps pour rétablir la confiance qui permettra de remettre en place les institutions», a expliqué le ministre britannique Paul Murphy à la Chambre des communes.

Tony Blair a invoqué le manque de «clarté» de l'IRA sur la fin de ses activités paramilitaires pour justifier ce que les protestants ultras qualifiaient déjà de «manipulation» du processus démocratique.

Pour Peter Robinson, numéro 2 des démocrates unionistes, farouchement opposés aux accords de paix, Tony Blair ne vaut pas mieux qu'un «joli dictateur du Tiers-Monde».

Les élus catholiques et particulièrement ceux du Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, ont également fait part de leur colère devant cette an-

nonce. Et Dublin partageait leur frustration. «Je crois qu'un nouveau report cause plus de problèmes qu'il ne propose de solutions pour le processus», a estimé M. Ahern.

Haro sur l'IRA

En revanche, s'il y a désaccord sur la méthode, Dublin, Londres et la grande majorité des partis nord-irlandais désignent comme premier responsable du blocage actuel du processus de paix la principale armée clandestine de l'Ile: l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

«L'IRA doit bien comprendre qu'elle n'obtiendra jamais une Irlande unie par le biais de ses activités paramilitaires», a prévenu M. Blair, ajoutant que «seul le consentement donné volontairement par les Nord-Irlandais» peut permettre d'y parvenir.

L'Assemblée et son exécutif, où protestants et catholiques partagent le pouvoir, avaient été suspendus en octobre dernier à la suite d'une affaire d'espionnage au profit de l'IRA. Le principal parti unioniste du protestant modéré David Trimble

avait prévenu que ses élus ne siègeraient ni à l'assemblée locale ni au gouvernement après le 29 mai si l'IRA n'avait pas d'ici là publiquement renoncé à ses activités paramilitaires.

«Allons-nous voter s'il ne peut pas y avoir d'exécutif après les élections, une assemblée mais pas de gouvernement?», a demandé Tony Blair. Ou bien acceptons-nous la réalité, qui est que tant que les élections ne peuvent remplir leur rôle, en l'occurrence servir de base à un gouvernement décentralisé, elles manquent leur but principal?»

MM. Blair et Ahern, qui doivent se rencontrer mardi à Dublin, ont appelé l'IRA à rendre public son communiqué transmis de façon confidentielle ces dernières semaines aux deux gouvernements.

Et Londres et Dublin ont publié un plan de 40 pages détaillant la marche à suivre pour remettre en marche les institutions semi-autonomes de l'Irlande du Nord et ainsi relancer un processus de paix moribond.

Loto Québec Résultats	
Tirage du 2003-04-30	
06 07 19 29 43 47	Complémentaire: (24)
GAGNANTS	
6/6	1 2 000 000,00 \$
5/6+	1 428 356,10 \$
5/6	236 1 452,00 \$
4/6	12 004 54,70 \$
3/6	227 882 10,00 \$
Ventes totales: 11 410 061 \$	
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$	
Tirage du 2003-04-30	
17 25 26 30 31 37	Complémentaire: (27)
GAGNANTS	
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	1 50 000,00 \$
5/6	12 500,00 \$
4/6	833 50,00 \$
3/6	17 939 5,00 \$
Ventes totales: 536 640,50 \$	
Tirage du 2003-04-30	
245390	100 000 \$
45390	1 000 \$
5390	250 \$
390	50 \$
90	10 \$
0	2 \$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants permettent le versement des gains. En cas de départ avant cette date et la date officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu, appelez le 1 866 505-JEUX.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

EN BREF

Fonds de solidarité: modifications acceptées

(Le Devoir) — Les membres du Syndicat des employés du Fonds de solidarité de la FTQ ont à 90 % appuyé des modifications à leur convention collective à l'effet de «minimiser les impacts» des coupures annoncées plus tôt cette semaine par le p.d.g. Selon Pierre Genest. Selon Michel Sabourin, président du syndicat, au cours d'une réunion qui a duré trois heures et demi, les membres ont cherché à s'entendre sur diverses mesures pour réduire le nombre des licenciements, fixé au départ à 33. On a parlé de prime de séparation volontaire, de mesures incitatives à la pré-retraite et discuté des modalités de déplacement et de périodes plus courtes pour ceux qui seraient sur une liste de rappel.

L'entente entre Air Canada et la CIBC est mise en doute

Toronto (PC) — L'entente récemment conclue entre Air Canada et la CIBC, en vertu de laquelle la société aérienne en difficulté obtiendrait 350 millions en échange du renouvellement du contrat régissant le programme Aéro Or, devrait être ouverte à d'autres soumissionnaires, vient de recommander un contrôleur nommé par la cour. Dans son rapport déposé avant la tenue d'une audience en Cour supérieure de l'Ontario, en présence du juge James Farley, le contrôleur a estimé qu'une offre mise de l'avant par une entreprise n'ayant pas été identifiée — qui serait en fait la société américaine MBNA — pourrait constituer une alternative crédible à la proposition faite par l'institution bancaire canadienne. Toutefois, parce que d'autres parties pourraient également se montrer intéressées au programme de carte de crédit pour voyageurs assidus d'Air Canada, le contrôleur a recommandé au magistrat ontarien qu'il permette à d'autres fournisseurs de cartes de crédit de soumettre leurs propositions, d'ici au 10 mai. Les différentes parties impliquées devraient ensuite se présenter en cour le 14 mai afin de se pencher sur les offres entre-temps mises de l'avant, a ajouté le contrôleur.

Sept ex-dirigeants d'Enron inculpés

Washington (AFP) — Le département américain de la Justice a annoncé jeudi l'inculpation de sept ex-dirigeants du courtier en énergie Enron, ainsi que celle de l'épouse de l'ex-directeur financier Andrew Fastow, contre qui la justice a retenu une série de nouveaux chefs d'inculpation. Au total l'ancien directeur financier d'Enron Andrew Fastow fait maintenant l'objet de 109 chefs d'inculpation pour fraude, complot et blanchiment d'argent notamment, après une nouvelle série de chefs d'inculpation annoncés par le ministre adjoint de la Justice Larry Thompson lors d'une conférence de presse. Parmi les nouvelles charges retenues contre lui par le grand jury du tribunal de Houston (Texas-sud), ville du siège d'Enron, on trouve notamment le délit d'initié qui lui a rapporté quelque 18 millions de dollars.

Domtar se sent en appétit pour d'autres acquisitions

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Domtar a complété l'intégration des quatre usines américaines acquises en 2001 et se sent en appétit pour d'autres acquisitions afin de «se réaliser pleinement sur les marchés mondiaux». Ses dirigeants portent maintenant leur attention sur l'Europe et l'Amérique du Sud, sans oublier les maisons de courtage américaines pour stimuler la valeur de l'action.

C'était l'assemblée générale annuelle de Domtar hier. Ainsi, afin de donner bonne bouche aux investisseurs, le conseil d'administration a décrété une augmentation du dividende de 14 à 24 ¢ par année, soit une hausse de 70 %. Et pourtant, cela n'a eu aucun effet sur la valeur de l'action, qui a perdu 1 ¢ pour clôturer à 15,14 \$.

Raymond Royer, président et chef de la direction, n'en demeure pas moins convaincu qu'il y aura un jour où l'autre une réaction des marchés: «Si le titre de Domtar recevait le même traitement que la moyenne des compagnies qui font partie de l'indice des matériaux de base à la Bourse de New York, sa valeur ferait un bond de 50 à 60 %».

Le chiffre d'affaires de Domtar a triplé depuis cinq ans pour atteindre 3,5 milliards et le groupe a réalisé tous ses objectifs stratégiques de croissance établis en 1997, sauf celui portant sur le rendement, qui était à 7 % en 2002, alors que l'objectif est d'au moins 15 %, ainsi que celui sur le dividende. La hausse annoncée hier est une étape. Le capital boursier, qui s'élève à

2,3 milliards \$US, n'est pas assez gros: il faut le porter à quatre milliards, soutient M. Royer.

Cela sera atteint avec des acquisitions, lesquelles devront créer de la valeur dès le premier jour, comme ce fut le cas avec Eddy et les usines américaines. Celles-ci ont d'ailleurs entraîné des synergies de 80 millions alors qu'on en avait prévu pour 65 millions. On pense pouvoir obtenir des synergies de 84 millions cette année.

En réalité, les acquisitions sont faites afin de répondre à la demande des clients. Domtar écoule ses produits par le truchement d'une centaine de distributeurs; ce sont eux qui, pour augmenter leurs affaires, invitent Domtar à faire des acquisitions pour étendre la gamme des produits offerts. L'an dernier, Domtar a ainsi mis sur le marché 33 nouveaux produits, toujours dans le domaine des produits forestiers.

Pour le premier trimestre 2003, Domtar a déclaré un bénéfice net de 27 millions, ou 12 ¢ l'action, en comparaison d'une perte de 11 millions, ou 5 ¢ l'action, au premier trimestre 2002. En revanche, les ventes ont régressé, passant de 1,33 milliard l'an passé à 1,29 milliard lors de ce premier trimestre. «Les programmes d'amélioration de la qualité et de la rentabilité, alliés à la diminution des charges de financement, ont fait en sorte que Domtar a pu neutraliser la hausse des coûts de l'énergie de 20 millions, la baisse des expéditions de papier, l'effet négatif de l'appréciation du dollar canadien et les perturbations dans le secteur du bois d'œuvre», souligne la direction.

ÉTATS-UNIS

L'industrie continue de souffrir

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'activité industrielle s'est contractée en avril aux États-Unis, la fin de la guerre en Irak n'ayant pas encore donné aux entreprises le coup de fouet nécessaire à relancer ce moteur de l'économie.

L'indice composite d'activité du secteur industriel aux États-Unis, calculé par le groupement national des directeurs d'achat des entreprises du secteur (ISM), a reculé à 45,4 % en avril contre 46,2 % en mars, a annoncé hier l'ISM. L'indice est ainsi tombé à son plus bas niveau en 18 mois. Il est également resté pour le deuxième mois consécutif en-dessous de la barre des 50 % qui signale une baisse de l'activité industrielle. «C'est vraiment perturbant», a estimé l'économiste indépendant Joel Naroff. «Nous ne nous attendions pas à un rebond en flèche, mais au moins l'espoir existait d'une stabilisation. Cela ne s'est pas produit», a-t-il ajouté.

Cet indice était très attendu car il fait partie de toute une série de chiffres publiés cette semaine pour avril, qui devraient prendre la température de la première économie du monde après la fin des incertitudes sur l'Irak. Or, pour ce qui est de l'activité industrielle, la majorité des composantes se sont contractées en avril. Les nouvelles commandes et la production ont reculé

pour le deuxième mois consécutif, et les carnets de commandes, bon présage de l'activité à venir, se sont déprimés pour le dixième mois de suite.

«Cette étude montre que le secteur industriel continue à souffrir d'une rechute dans la récession au sein d'une économie qui progresse à peine», a estimé Daniel Meckstroth, chef économiste de l'association des industriels MAPI.

La guerre avait pu un temps expliquer la léthargie des industries. Mais le chiffre de jeudi «confirme notre argument que la guerre n'a pas été le seul facteur à affecter négativement la croissance», a pour sa part estimé John Silvia, de la banque Wachovia.

Trop prudents

Le président de la Réserve fédérale (Fed) Alan Greenspan avait averti mercredi que la prudence des entreprises pourrait être un obstacle à l'amélioration des performances économiques, alors que le produit intérieur brut (PIB) a cru d'un faible 1,6 % au premier trimestre.

Les chiffres dans l'industrie contrastent fortement avec le bond enregistré mardi par la confiance des consommateurs, même si les analystes ont mis en garde qu'il fallait absolument voir une amélioration sur le front de l'emploi pour que cela se traduise dans les dépenses de consommation.

Selon le Conference Board

La croissance est au rendez-vous à Montréal et Québec

PRESSE CANADIENNE

Les villes de Montréal, Québec et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qui ont enregistré le croissance économique la plus rapide en 2002, connaîtront cette année une croissance modérée mais soutenue, a estimé le Conference Board du Canada, hier.

«Ces villes ont joui d'une croissance exceptionnelle en 2002 et même si leur taux d'expansion fléchira cette année, elles continueront d'afficher de solides résultats dans l'ensemble ainsi que dans des secteurs clés», a expliqué Mario Lefebvre, directeur associé au Conference Board.

L'économie de Montréal, qui s'est accrue de 4 % en 2002, profitera encore d'une solide croissance, cette année, alors que son produit intérieur brut (PIB) réel augmentera de 3,2 %, selon l'organisme de recherche appliquée.

Grâce à l'amélioration de la situation de l'emploi en 2002, le marché du logement demeurera vigoureux tout au long de l'année dans la métropole québécoise, a ajouté le Conference Board, selon lequel la production manufacturière, qui avait reculé en 2002, devrait se redresser.

Québec et Saint-Jean

Après avoir connu en 2002 une croissance de 3,5 %, le PIB de Québec devrait afficher cette année un gain de 3,3 %, attribuable essentiellement au dynamisme des secteurs de la construction, du tourisme et de l'immobilier.

Le PIB de Saint-Jean a fait l'an dernier un bond de 7,8 %, soit le plus élevé observé dans les 18 régions métropolitaines de recensement étudiées dans le rapport du Conference Board. Stimulé par les principaux moteurs de croissance que seront les secteurs de la construction et des services, il devrait grimper cette année de 3,2 %.

Saguenay

Par ailleurs, l'économie de Saguenay, chancelante ces derniers temps, reprendra des forces en 2003, a indiqué l'organisme, qui prévoit que la demande d'aluminium, de bois et de produits du papier augmentera durant toute l'année. Le PIB s'accroîtra de 3 %, ce qui favorisera une remontée de l'emploi fort attendue, a-t-il précisé.

Enfin, Toronto devrait être l'une des régions métropolitaines les plus «performantes» du Canada en 2003 et à moyen terme, selon le Conference Board. En raison de la crise du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), l'organisme a cependant révisé à la baisse sa prévision d'une croissance de 3,8 %, et annoncé une progression de 3,3 % du PIB torontois pour cette année.

«La robustesse de la croissance démographique demeure un élément clé fondamental de l'économie de Toronto, car elle soutient l'augmentation de la demande intérieure», a expliqué M. Lefebvre.

LE CHEMIN DE LA PERFECTION EST SOUDAIN PLUS COURT.

Dans une catégorie que Lexus a créée il y a cinq ans, le tout nouveau RX 330 a parcouru bien des kilomètres sur le chemin de la perfection. Pour y parvenir, il a été doté d'un puissant V6 de 230 ch et d'une nouvelle transmission à 5 rapports. Résultat : des accélérations impressionnantes, avec un passage de 0 à 60 mi/h en seulement 7,8 secondes. Côté luxe, contentons-nous de dire que ce véhicule exceptionnel est équipé de tout ce que vous attendez d'une Lexus. Et pour vous permettre d'élargir vos horizons, nous vous proposons un panneau de toit transparent en option, qui offre une vue du ciel de 50 % supérieure.* La perfection est-elle encore loin ? À vous d'en juger en venant faire un essai routier chez le concessionnaire Lexus le plus proche. Pour contacter un concessionnaire ou en savoir plus, visitez www.RX330.ca

LE TOUT NOUVEAU LEXUS RX 330 À PARTIR DE 49 900 \$*

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION. LEXUS



LE TOUT NOUVEAU LEXUS RX 330

*Comparé à un panneau de toit transparent conventionnel. *PDSF du RX 330 2004. Frais de transport et de préparation, immatriculation et toutes les taxes applicables en sus.

É D I T O R I A L

Une tâche fondamentale

Le nouveau ministre de l'Éducation, Pierre Reid, ne chômera pas. Le milieu a beau avoir les apparences de la tranquillité, dans les faits, il n'en est rien. Les défis qui se posent à tous les niveaux du réseau scolaire sont considérables. Et pressants.

Il a beaucoup été question d'argent en éducation ces derniers temps. On pourrait même croire qu'à tous les niveaux, les énergies vont en permanence à la négociation des plus gros budgets possibles. Il faut reconnaître que les compressions de la dernière décennie ont créé un profond traumatisme: elles ont forcé la mise à pied d'une armée de professionnels, psychologues, orthopédaques et conseillers en orientation, qui contribuaient de manière essentielle à la cohésion du système, du primaire au collégial. En conséquence, les enfants présentant des difficultés ne reçoivent plus l'aide qui leur permettrait de se développer. Et, comme l'a si bien dit le nouveau ministre cette semaine, tous les niveaux scolaires sont intimement liés les uns aux autres. De sorte que les problèmes non résolus se répercutent, décuplés, sur les autres étapes scolaires.

Au niveau collégial, les problèmes sont majeurs, et le président de la Fédération des cégeps, Gaétan Boucher, est le premier à le reconnaître. Mais le gouvernement qui aura le courage de s'attaquer à ce casse-tête n'est peut-être pas encore né.

L'université n'est pas à l'abri des secousses elle non plus, et M. Reid est bien placé pour le savoir puisqu'il a dirigé une institution universitaire — à Sherbrooke — pendant huit ans, au plus fort de la période de compressions. Le ministre de l'Éducation précédent, Sylvain Simard, avait reconnu la nécessité d'un nouvel investissement dans ce secteur, et les libéraux n'ont pas nié l'ampleur des besoins. Mais c'était avant la «découverte» du trou de 4,3 milliards dans les finances publiques, annoncée cette semaine. Il est clair qu'en éducation comme ailleurs, les ressources sont limitées. Mais ce domaine, névralgique pour l'avenir des Québécois, doit néanmoins disposer de ressources suffisantes pour mener à bien ses projets.

Le Parti libéral du Québec a pris un certain nombre d'engagements en matière d'éducation. Il veut notamment allonger la journée d'école — ce qui est une très bonne idée — et faire commencer l'enseignement de l'anglais dès la première année. Mais avant de mettre en chantier de nouvelles initiatives, il importe de consolider certains projets majeurs déjà engagés. Le niveau primaire est encore loin d'avoir digéré les fruits de la réforme des programmes, qui continue d'afficher plusieurs incohérences. Par exemple, l'évaluation des apprentissages n'est pas au point, ce qui signifie qu'il n'y a aucun moyen de contrôler la qualité de l'enseignement dispensé.

Mais avant tout, le ministre de l'Éducation devra se faire une idée au sujet de la réforme au secondaire, actuellement à l'œuvre à titre expérimental dans 12 écoles et qui doit être généralisée en septembre 2004. Les changements envisagés provoquent une certaine anxiété, ce qui est normal, mais sur le terrain, personne ne souhaite un report du projet. Évidemment, il faudra se préparer. Formation des maîtres, manuels scolaires, organisation du travail, ajustement à de nouveaux contenus: la tâche à accomplir est impressionnante.

Mais il faut aller de l'avant. Les changements mis en branle au cours des huit dernières années, sous Pauline Marois, puis sous François Legault, méritent d'être poursuivis: retour aux matières de base, insistance nouvelle sur la rigueur, évaluation des apprentissages, efforts pour assouplir les contraintes liées à la tâche des professeurs, projet d'activités sportives après les heures de classe. N'oublions pas la source de la réflexion qui a conduit à ces changements: un taux de décrochage catastrophique et, de manière générale, une médiocrité trop souvent érigée en système.

Le nouveau ministre a des compétences en gestion mais il a surtout une connaissance approfondie du secteur dont il hérite. Son expérience lui sera d'un grand secours au cours des prochains mois, lorsque viendra le temps de négocier les conventions collectives des enseignants.

Le temps est venu d'injecter une dose de souplesse dans les conditions de travail du personnel si on veut réussir le virage que l'école secondaire s'appête à prendre. Ce n'est pas là la seule condition du succès de la réforme, mais elle est indispensable. Cependant, c'est la société en entier qui est ici interpellée afin de replacer l'éducation au centre de nos valeurs.

Les oubliés

L'absence de Pierre Paradis au premier cabinet Charest a été remarquée du premier coup d'œil en raison de l'importance du personnage au sein du Parti libéral. Certains la regretteront, d'autres pas. Chose certaine, la décision de l'exclure du conseil des ministres a été délibérée et réfléchie de la part de M. Charest, qui a voulu marquer par là un changement de ton, de style et de génération. Pour lui, c'était aussi une façon de bien indiquer qu'il est le patron.

Cette volonté de changement a malheureusement fait une autre victime en Christos Sirros. L'absence du député de Laurier du cabinet sera toutefois beaucoup plus lourde de conséquences que celle de M. Paradis. Le fait que celui-ci ait été mis de côté ne pénalise personne d'autre que lui-même puisqu'il y a autour de la table du conseil plusieurs ministres qui ont une formation d'avocat, qui sont francophones et qui, comme lui, viennent des Cantons-de-l'Est. Ce n'est pas le cas de M. Sirros.

Le premier ministre, en oubliant M. Sirros, se trouve à avoir oublié les communautés culturelles, qui ont toujours été habituées à occuper une place importante dans les gouvernements de Robert Bourassa et dans celui de Daniel Johnson. On se rappellera le rôle prédominant joué par un John Ciacchia au Parti libéral. La communauté italienne et la communauté grecque, tout comme la communauté juive, appuient ce parti avec une régularité de météorite, notamment parce qu'elles se sont toujours senties «incluses». Se sentiront-elles exclues? Elles le pourraient.

M. Charest n'a pas tout faux à cet égard. La communauté juive est représentée par Lawrence Bergman et la communauté anglophone par Thomas Mulcair. Syrien d'origine, Sam Hamad, député de Louis-Hébert, pourrait prétendre représenter les communautés culturelles. Sauf qu'il est de Québec alors que c'est à Montréal que se retrouvent en très forte majorité les Québécois d'origine autre que française et britannique. Le seul qui pouvait bien les représenter était le député de Laurier.

Député depuis 22 ans et âgé de 55 ans, Christos Sirros n'était probablement pas le prototype de la nouvelle génération libérale sur laquelle M. Charest voulait s'appuyer pour gouverner. Mais ce n'est peut-être pas la seule raison qui a conduit le chef libéral à l'écarter. Christos Sirros, le député le plus à gauche du caucus libéral, ne cadrait peut-être pas très bien dans un cabinet que M. Charest voulait conserver.

Bernard Descôteaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

APRÈS LES CABINETS FANTÔMES, LES FANTÔMES DU CABINET...



LETTRES

L'impasse de Jean Charest

Tout de même curieux d'entendre certains politologues affirmer que Jean Charest pourra mieux négocier avec le Canada anglais. Rappelons que son séjour à Ottawa s'était bien mal terminé. Sa prise de position en 1997 contre le renvoi à la Cour suprême, piloté par Jean Chrétien, avait sonné le glas pour son rêve de devenir premier ministre du Canada. Le chef du Parti conservateur à l'époque espérait bien faire le plein de votes francophones au Québec par son geste. Mal lui en prit: il s'est plutôt aliéné l'électorat de l'ouest du Canada. Ce manque de patriotisme à l'endroit du Canada a alors été condamné de façon virulente par certains journaux américains. D'ailleurs, n'y a-t-il pas, depuis, un nouveau parti politique qui représente l'ouest du Canada? On se souviendra de la suite: c'est avec une déception mal dissimulée que Jean Charest a abandonné sa résidence en construction de l'Outaouais pour venir remplacer un Daniel Johnson contesté par ses troupes libérales au Québec. La défaite électorale qu'il a par la suite subie en 1998 a été amère: l'absence d'appui significatif des électeurs francophones l'a privé du pouvoir. C'est sensiblement avec le même pourcentage des voix que Jean Charest se présentera au gouvernement fédéral pour réclamer le manque à gagner qu'Yves Séguin a évalué à deux milliards de dollars par année. Déjà, l'Ontario a décliné l'invitation du premier ministre du Québec de former un bureau traitant du déséquilibre fiscal. On voit mal comment Jean Charest pourra convaincre Ottawa si les autres provinces le boudent. Peut-être celles-ci ont-elles déjà abdiqué face à Jean Chrétien, Stéphane Dion et Paul Martin, qui nient l'existence d'un déséquilibre fiscal. Ces derniers inviteront sûrement Jean Charest à renoncer aux baisses d'impôts promises aux Québécois s'il manque d'argent. La pression sera énorme: c'est que l'hom-

me de Westmount ne dispose pas d'un mandat populaire solide. Sa victoire électorale, il la doit à l'Action démocratique du Québec, qui a usé le vote des nationalistes mous au Parti québécois. Ceci laisse donc intacte l'idée de la souveraineté pour 45 % des Québécois. Un éventuel échec des pourparlers avec le fédéral et ses effets néfastes sur le sous-financement du réseau de la santé au Québec ne passeront pas inaperçus. Jean Charest sait très bien que la souveraineté constituera alors, pour une majorité de Québécois, l'unique façon de se débarrasser du carcan fiscal fédéral. Jamais le Parti québécois, dans un troisième mandat, essoufflé, n'aurait eu la crédibilité nécessaire pour favoriser pareil consensus.

Patrice Boileau
Carignan, 15 avril 2003

Se protéger du SRAS

Nous sommes pour le moins surpris par l'attitude minimaliste des autorités publiques québécoises et canadiennes en ce qui concerne le SRAS. Premièrement, dénoncer la décision d'un organisme de santé international comme l'OMS est d'une simplicité digne de la petite politique de nations où on privilégie l'argent et la politique avant la santé du peuple. De la même manière qu'un médecin ne doit pas soigner les membres de sa propre famille (car celui-ci perdrait de son objectivité), l'OMS joue le rôle du médecin objectif et prudent dans un contexte où les gouvernements ne peuvent être neutres. De plus, on a souvent omis de mentionner que le personnel soignant compte pour plus de 40 % des gens atteints par ce syndrome. Pour une grande région comme celles de Montréal ou de Québec, avec plusieurs hôpitaux, cela n'est peut-être pas aussi critique, mais la mise en quarantaine d'un service d'urgence dans une région comme l'Outaouais (qui n'a que deux urgences urbaines)

pourrait s'avérer désastreuse pour notre population. Cela diminuerait de façon potentiellement dangereuse l'accès aux soins de santé, pas seulement pour les gens atteints du SRAS mais aussi pour les cardiaques, les dialysés, les accidentés... Bref, le désastre à l'échelle locale. En ces temps de pénurie critique de personnel médical, la dernière chose dont nous ayons besoin, c'est de perdre le peu de personnel que nous avons déjà. C'est pour ces raisons que nous pensons qu'il est important de mieux protéger les hôpitaux de ce syndrome et que des mesures plus musclées devraient être envisagées.

Alain Tanguay
Marie-Josée Comeau
Médecins
Gatineau, le 29 avril 2003

Un voisin dérangeant

Je crois bien que dans notre jeunesse, nous avons tous eu dans nos classes un petit baveux qui dérangeait tout le monde et qui, bien souvent, était l'enfant gâté du village ou du quartier. Un petit baveux qu'on envoyait un peu à cause de tout ce qu'il avait mais qu'on aimait bien remettre à sa place de temps à autre. Quand cela se produisait, par contre, voilà que notre petit baveux faisait la vierge offensée, nous accusait de toutes sortes de choses et, surtout, bavassait au surveillant. Cette semaine, je me suis mis à penser à tous ces petits baveux de cour d'école quand j'ai écouté l'ambassadeur de nos voisins s'offusquer du refus du Canada d'appuyer leur guerre. La même arrogance, la même manière de se croire injustement traité alors que «c'est lui qui a commencé!» Je souhaite que nos dirigeants le remettent à sa place avant qu'il ne sème le trouble dans la cour d'école!

Darryl Gagné
Aylmer, le 5 avril 2003

LIBRE OPINION

Un discours rétrograde et passéiste

Réplique à Jean-Paul Lefebvre

JEAN-LÉON LAFFITTE
Journaliste catholique indépendant

En lisant *Le Devoir* des samedi 27 et dimanche 28 avril, j'ai été stupéfait de lire l'article de Jean-Paul Lefebvre. Un «schisme objectif, sans précédent dans l'histoire, qui menace l'existence du catholicisme dans la plupart des sociétés occidentales» sévirait actuellement dans l'Eglise. Si on nous avait dit cela à Toronto, pendant la messe papale, les centaines de milliers de jeunes participants aux Journées mondiales de la jeunesse auraient été surpris. Surpris que l'on puisse encore rabâcher ce discours aujourd'hui.

«Les baby-boomers et leurs enfants ont quitté l'Eglise en masse [...]»; c'est faux! Leurs enfants n'ont jamais connu l'Eglise, ils la découvrent, un par un; et, très souvent, ils sont émerveillés.

Émerveillés par la compassion des frères et des sœurs qui s'activent pour la justice sociale, de ceux et celles qui, de leurs cloîtres, prient pour la paix dans le monde, de ces prêtres qui donnent leur vie pour le Christ tout en étant ridiculisés et conspués par les médias, de ces familles, ouvertes sur leur entourage, qui partagent leur esprit de famille avec ceux qui n'en ont jamais eu, de ces laïcs qui s'inspirent de leurs valeurs chrétiennes pour bâtir une civilisation de l'amour...

Les chrétiens «socioculturels» n'existent plus au Québec. Les chrétiens que nous rencontrons sont des gens conscients de leurs faiblesses mais qui veulent bien essayer, comme le Christ le leur demande, d'aimer Dieu de tout leur cœur et leur prochain comme eux-mêmes...

M. Lefebvre fait partie d'une génération

qui a connu, au Québec, une Eglise en partie triomphaliste, pharisaïque, pleine de pouvoir et d'arrogance. Une Eglise qui culpabilisait. Cette Eglise a heureusement été mise à la porte. Les jeunes générations de l'Eglise ont connu une Eglise de compassion. Et elles aiment cette Eglise. Elles ont reçu le nom de «génération Jean-Paul II» parce qu'elles aiment ce pape vieillissant mais débordant d'amour pour nous et qui n'a pas peur de nous dire, selon le ministère reçu du Christ et transmis depuis Pierre jusqu'à aujourd'hui, ce qu'il croit être le chemin du bonheur selon l'enseignement du Christ, aussi exigeant ce chemin soit-il. Nous le croyons, nous avons le droit d'y croire.

Un monde blessé

Nous sommes les enfants d'un siècle de divorces, de contraception, d'avortements, d'un individualisme qui laisse chacun pour soi. Nous-mêmes faisons partie de ce monde blessé. Nous ne sommes pas meilleurs que les autres et nous avons aussi nos faiblesses. Mais nous avons l'honnêteté de ne pas les considérer comme des comportements exemplaires, à ériger en normes pour l'Eglise universelle...

Notre vieux pape Jean-Paul II nous a mis devant les yeux des idéaux magnifiques de compassion, d'amour de Dieu, de soi et des autres. Que ce soit dans le domaine de la famille ou dans celui de la justice sociale, nous avons le discours d'un homme authentique qui nous dit avec l'amour d'un père, tendre et ferme à la fois, son témoignage de foi. Et c'est pour cela que Jean-Paul II est si apprécié des jeunes. Parce qu'il n'a jamais eu peur de leur déplaire; ce n'est pas son but de plaire à qui que ce soit. De là vient notre attachement.

Le 13 avril dernier, 600 jeunes célébrant la Journée mondiale de la jeunesse ont fait communion avec M^{re} Ouellet, partageant la joie de pouvoir faire Eglise avec leur pasteur. Ils ont reconnu, en lui, ce même amour, qui fait dire non pas ce qui plaira mais ce qui fera grandir... Comme l'apôtre Paul, ils sont prêts à affronter le pape Pierre, mais comme Paul aussi, ils laissent à Pierre la décision finale et ne s'entêtent pas une fois que cette décision est connue. Parce que c'est à Pierre que le Christ a dit, avant sa résurrection: «J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas; et toi, quand tu seras revenu, affermis tes frères» (Luc XXII, 31). C'est le rôle donné à Pierre et à ceux qui prendront sa succession, les papes qui le suivront. Notre foi repose sur les paroles du Christ.

C'est notre foi, la foi de la «génération Jean-Paul II», une foi qui est la même que celle des premiers apôtres et de toute l'Eglise universelle (catholicos) à travers les siècles. Qu'au Québec, pendant une vingtaine d'années, quelques laïcs se soient arrogé le droit de décider ce que l'on doit croire dans l'Eglise, c'est une aberration passagère. Le nouvel archevêque de Québec ne pourra pas vider les églises de son diocèse, elles le sont déjà. Plusieurs facteurs ont contribué à vider les églises du Québec, dont cette attitude, l'une des seules qui firent mettre en colère le Christ, le pharisaïsme: celui de certains membres de l'autorité religieuse de l'Eglise québécoise d'avant le concile Vatican II, celui de certains laïcs d'après le concile voulant imposer leurs vues à toute l'Eglise. Je suis d'accord avec «Monseigneur» Lefebvre pour dire que le problème sera toujours un manque d'humilité de la part des porteurs de la Bonne Nouvelle, quels qu'ils soient.

IDÉES

«Réingénierie», le nouveau buzz word de Jean Charest

BERNARD JOUVE

Département de géographie,
Université du Québec à Montréal
L'auteur est titulaire de la Chaire de recherche
du Canada en étude des dynamiques territoriales.

En politique, certains termes suffisent — et c'est ce qui fonde leur magie et leur efficacité — à saisir toutes les évolutions, toutes les transformations d'une société, notamment son rapport à l'Etat. Ils sont également porteurs de certaines ambiguïtés. C'est le cas aujourd'hui de la «réingénierie» de l'Etat.

Nul besoin de rappeler, surtout au Québec, que l'Etat a été l'instance centrale à partir de laquelle se sont définis la citoyenneté et le rapport au monde en général, l'institution génératrice de mécanismes de solidarité, de développement économique et d'émancipation. Le dernier ouvrage de Gil Courtemanche (*La Seconde Révolution tranquille*, Montréal, Éditions du Boréal) résume suffisamment bien ce processus de construction étatique du Québec pour qu'il soit besoin d'y revenir plus longuement ici.

Or, lors de son discours d'investiture, le nouveau premier ministre libéral du Québec a annoncé une transformation notable de l'Etat. Fort du programme politique approuvé par le corps électoral à l'issue du dernier scrutin, Jean Charest a fixé un objectif ambitieux aux membres de son gouvernement: «Au cours de ce mandat, nous allons revoir de fond en comble l'organisation de l'Etat québécois. Ce sera la première réingénierie du gouvernement du Québec depuis la Révolution tranquille» (*Le Devoir*, 20 avril 2003, page A 7).

Voici donc le mot magique: «réingénierie», et tout le monde applaudit à cette réforme de l'Etat qu'il est de bon ton de considérer, surtout à l'ADQ, comme autoritaire, centralisateur, bureaucratique, éloigné des «besoins réels» de la population. Bref, l'Etat québécois se serait transformé d'une instance d'émancipation en un Moloch asservissant la «société civile» en fonction de ses propres logiques internes, incapable de faire face à ses missions. On ne reviendra pas sur le côté caricatural de ce diagnostic, qui n'a d'autre efficacité que d'ordre politique et qui sert à justifier le changement.

L'origine du terme

Revenons par contre sur la «réingénierie» comme cadre de la transformation de l'Etat. C'est en retraçant les origines de ce terme qu'on pourra le mieux déterminer non seulement la force de la proposition du nouveau gouvernement provincial mais aussi ses ambiguïtés et les questions qu'elle soulève.

Comme de nombreuses autres notions dont se sont entichés les hommes politiques, par exemple la «gouvernance», la «réingénierie» est un terme qui vient du monde de l'entreprise et qui sert à désigner le processus de rationalisation interne des grandes firmes qui, au cours des années 90, ont décidé de se concentrer sur leur «cœur de métier», d'externaliser un certain nombre de fonctions jugées secondaires.

La «réingénierie» marque la transformation du mode de production économique qualifié de fordiste. Le fordisme est une phase particulière de développement du capitalisme qui se caractérise par l'imposition de méthodes de travail standardisées dans les secteurs les plus importants de l'économie associée à un élargissement sans précédent du marché du travail salarié dans le secteur industriel, la réalisation de gains de productivité du fait de la standardisation et une augmentation à la fois du produit intérieur brut des États et du niveau de vie général de la population.

Le fordisme se traduit également par la croissance très importante des grandes firmes qui intègrent dans leur organisation interne toutes les fonctions



Le fordisme est une phase particulière de développement du capitalisme qui se caractérise par l'imposition de méthodes de travail standardisées dans les secteurs les plus importants de l'économie associée à un élargissement sans précédent du marché du travail salarié dans le secteur industriel.

(production, recherche, marketing, logistique, etc.). Ces grandes firmes entretiennent également des relations avec un vaste réseau d'entreprises de sous-traitance, qui sont placées dans une situation de dépendance et de domination absolues.

Le fordisme est parfaitement adapté à un type de «besoins» donné: la consommation de masse de produits standardisés dont les rythmes de vie sont assez longs. Or, dans les années 70, le fordisme a subi une série de remises en question, dont l'une des plus importantes a été la diversification des attentes, des besoins des consommateurs, dans les pays développés.

À l'essentiel

Pour aller à l'essentiel, le consommateur a fait preuve de davantage de versatilité dans ses choix de consommation et demandé des produits dont la durée de vie était plus courte. Ajoutons à cela la concurrence exercée par les nouveaux pays industrialisés, notamment dans le Sud-Est asiatique mais aussi le Brésil et le Mexique, et c'est l'ensemble du fordisme comme mode d'organisation des firmes mais aussi des rapports sociaux qui a été sommé de se transformer. Parmi les solutions retenues par les grands groupes figure précisément la «réingénierie».

Alors que la logique dominante de ces firmes pendant les Trente Glorieuses avait été d'augmenter en taille, la versatilité de la demande des consommateurs et la concurrence internationale les ont menées à rechercher la flexibilité, à s'adapter rapidement à l'évolution des marchés, de la demande. Pour cela, elles se sont centrées sur ce qui fait le «cœur de métier» de chacune d'elles, externalisant les fonctions jugées secondaires en développant des relations plus équilibrées, «partenariales», avec les sous-traitants.

Pour prendre un exemple, selon cette logique, il n'est pas dans la «nature» d'une entreprise automobile d'assurer la logistique entre ses divers établissements de production et d'élaborer les campagnes de marketing pour ses nouvelles voitures, sans parler de l'entretien de ses locaux ou encore de la restauration de ses employés.

C'est ici que la référence par Jean Charest à la «ré-

ingénierie» prend tout son sens et n'est pas neutre. En effet, le parallèle entre le fordisme et l'Etat-providence saute aux yeux. La période faste du fordisme a été les Trente Glorieuses, tout comme celle de l'Etat-providence. Tout simplement parce que les logiques à l'œuvre sont les mêmes. L'Etat québécois, comme l'ensemble des États modernes, a intégré de plus en plus de responsabilités, de ministères qui ont produit de plus en plus de politiques publiques standardisées pour faire face aux besoins, eux-mêmes standardisés, de la population en matière de santé, d'éducation, ou de logement.

L'Etat-providence (ou keynésien) a même été une instance essentielle qui a œuvré dans le sens du développement du fordisme. C'est en effet l'Etat-providence qui a institutionnalisé les conflits sociaux entre salariés et patronat. Pour aller une nouvelle fois à l'essentiel, la classe ouvrière, en échange de l'acceptation de conditions de travail aliénantes (voir *Les Temps modernes* de Charlie Chaplin), a obtenu que l'Etat reconnaisse ses syndicats et mette en place des politiques de redistribution de la richesse.

Or ce modèle étatique est en panne car la classe ouvrière est en voie de disparition dans les pays développés. Les sociétés modernes se fragmentent de plus en plus, voire sont atteintes par le communautarisme, les besoins exprimés par rapport à l'Etat sont de plus en plus différents, les citoyens-contribuables demandent un traitement de plus en plus personnalisé de la part de l'Etat, ils aspirent à jouer un rôle plus important qu'auparavant dans la prise de décision, et, surtout, l'Etat n'a plus les moyens budgétaires de faire face à cette explosion de demandes diversifiées en ayant recours au déficit public.

Finalement, et c'est ce que sous-entend le terme «réingénierie», l'Etat se trouve dans la même situation que les firmes: innover par la flexibilité, s'adapter à de nouveaux besoins, ne plus tout faire tout seul, déléguer, décentraliser. Dès lors, l'emprunt par

les responsables politiques des méthodes de gestion interne des firmes privées prend tout son sens mais révèle aussi les ambiguïtés du projet.

Il faudrait ainsi que l'Etat se concentre sur son «cœur de métier» et développe de nouvelles relations partenariales, de «sous-traitance», avec d'autres acteurs. On peut même espérer, comme le souhaite Gil Courtemanche, que ces nouvelles relations permettront de «démocratiser la démocratie». L'Etat moderne, Etat modeste, comme le diraient certains sociologues. Mais quel est le «cœur de métier» de l'Etat québécois? La santé, l'éducation, à n'en pas douter. La recherche, les transports, l'environnement, à voir. Il faut en tout cas un débat sur la question. Autre question centrale: la «réingénierie», peut-être, mais avec quelles conséquences sur la fonction publique?

On sait que la «réingénierie» des firmes privées s'est traduite par des conséquences sociales importantes. En externalisant les fonctions, on a aussi externalisé les emplois. Autrement dit, les firmes ont licencié. Dernière série de questions: avec quels partenaires peut-on mettre en place cette «réingénierie»: le secteur privé, les élus locaux, le mouvement communautaire et associatif? Là aussi, le débat s'impose car il n'y a pas, en la matière, de solution miracle.

Tous les États modernes ont actuellement à traiter de ces questions. Au Québec, on opte pour la «réingénierie», en France, pour la «réforme de l'Etat», en Grande-Bretagne, pour la «troisième voie». Les termes de référence changent, les questions restent les mêmes.

La transformation de l'Etat est certes indispensable. On ne peut qu'espérer que le vent du changement qu'entend incarner Jean Charest se traduise également dans l'expression d'un véritable débat démocratique sur ces questions qui ne peuvent être traitées uniquement au sein des ministères, de l'Assemblée nationale ou encore dans les salles de réunion des grands organismes contrôlés par l'Etat.

Comme la
«gouvernance»,
la
«réingénierie»
est un terme
qui vient
du monde
de l'entreprise

Jeunes en difficulté: êtes-vous prêt, M. Charest?

RENÉ BINET
Avocat en droit des jeunes
et travailleur de rue

Puisqu'on ne peut pas filmer un gigantesque rassemblement d'enfants en difficulté à cause de la confidentialité, on a l'impression que ceux-ci n'existent pas. Comme la plupart des adultes, M. Charest aura à analyser la situation à travers des rapports, des comptes rendus et une armée de fonctionnaires. Je lui conseille d'aller voir personnellement ces jeunes en centre d'accueil. Qu'il se méfie des visites organisées. Depuis plusieurs années, la réforme du système de l'enfance en difficulté s'enlise dans une lourdeur bureaucratique. De nombreux jeunes sont actuellement en danger dans ce système.

L'organisation subit une grave crise organisationnelle et ce sont les jeunes qui en sont les premières victimes. Les intervenants sont constamment changés d'affectation, ce qui brise des liens significatifs avec les jeunes. Ces derniers sont nombreux à perdre confiance et à se décourager. Le système contraint à se replier sur une stratégie sécuritaire au détriment du développement des jeunes. Il semble difficile de faire évoluer ce système pour l'adapter aux nouveaux défis. C'est un système unique, sans concurrence.

On s'est demandé comment le drame des orphelins de Duplessis avait pu être dissimulé aussi longtemps. D'autres drames se déroulent actuellement sous les yeux d'adultes silencieux. Silence, résignation et détresse confidentielle.

En novembre 2002, Pierre La-

marche, directeur général de l'Association des centres jeunesse du Québec, a eu le courage de dénoncer les carences du système d'hébergement. Son cri d'alarme aurait dû sensibiliser la population sur le fait que bon nombre d'enfants et d'adolescents n'étaient pas correctement pris en charge et étaient laissés pratiquement à eux-mêmes, sans suivi clinique et

social adéquat. Il précisait que face à un jeune de 13 ou 14 ans victime de dépression ou face à un jeune de 10 ans ayant des idées suicidaires, le système était à peu près sans ressources.

Mourir d'enfance

Récemment, les résultats d'une autre étude portant sur le suicide des jeunes décédés entre 1995 et

1999 au Québec démontraient que bon nombre d'entre eux étaient des clients des centres jeunesse. Plus du tiers était connu des services sociaux. Le Dr Johanne Renaud, pédopsychiatre à l'hôpital Sainte-Justine, mentionnait qu'on aurait pu en faire plus pour ces jeunes. Le psychologue François Chagnon, coauteur de l'étude, précisait que le défi était la prévention et l'identification des cas à risque. Ce phénomène ne serait que la pointe de l'iceberg car ils seraient très nombreux dans ce corridor de la mort.

La situation est inquiétante. Il suffit de se rappeler qu'en 1998, un coroner avait fortement recommandé un plus grand accès à des spécialistes pour les jeunes présentant de tels problèmes. Quatre années plus tard, on ne peut offrir plus que 12 heures par semaine pour 1100 jeunes de Montréal. Le suicide est l'aboutissement d'une souffrance, d'une peine qui se transforme en peine de mort. C'est un jeune qui s'exécute dans sa solitude.

Le droit à la justice

Il est déchirant d'avoir à se buter aux limites de la Loi sur la protection de la jeunesse. Le juge Claude Boulanger, de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, a pris la peine de réagir à cette réalité. Dans un jugement de décembre dernier, le juge Boulanger écrivait: «La diminution constante des services auprès des jeunes et de leur famille alourdit à la longue les problèmes des jeunes et fait en sorte que les principes qui sont à la base de la Loi sur la protection de la jeunesse, tels le maintien dans le milieu familial [et] la responsabilité première des parents, établis à l'ar-

ticle 2.2 de la loi et dans la Charte québécoise des droits et libertés, lorsque cela est possible, ne peuvent trouver application. Les enfants sous l'égide de la loi subissent malheureusement des préjudices importants. [...] Il est malheureux de constater que les services offerts aux familles dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse diminuent sans cesse [...]»

Des jeunes sont ballottés, s'ennuient et se sentent abandonnés ou agressés en centre d'accueil faute de ressources. Le psychiatre Boris Cyrulnik affirme que se limiter à héberger un jeune en difficulté sans lui proposer quelque chose de pertinent, c'est le tuer. L'approche cognitivo-comportementale des centres de réadaptation ne convient pas à tous les jeunes. D'autres stratégies d'intervention et d'animation doivent être proposées.

Des jeunes sont soumis à des routines de vie déprimantes et à des régimes d'isolement révoltants. Ces déserts institutionnels n'arrivent pas à combler leurs grands besoins affectifs. La relation entre les intervenants et les jeunes manquent dramatiquement de stabilité. Il y a des incohérences de programmes scolaires entre les divers centres d'accueil.

Enfin, les centres de réadaptation n'ont pas les ressources nécessaires pour traiter adéquatement les jeunes toxicomanes. Un meilleur soutien aux familles, un service de garderie adéquat, des écoles mieux équipées pourraient éviter de nombreux placements. L'argent destiné à ces jeunes se dilue dans d'obscurs labyrinthes bureaucratiques. Plusieurs parents sont déçus des services et de l'attitude des intervenants.

L'âme d'un système d'aide réside dans la qualité du lien entre un intervenant (travailleur social, professeur, etc.) et un jeune. C'est précisément la faiblesse du système. Pour changer les choses, il faut avoir la capacité de s'indigner et de se révolter. Les jeunes stagnent dans un environnement ennuyeux et limité à des stratégies primaires de survie et n'arrivent pas à créer des liens stables et chaleureux avec les adultes. Nous devons mettre à leur disposition des soins, des tuteurs de résilience. La résilience est cette capacité de rebondir à la suite d'une épreuve.

L'indécence du silence

Le Québec est très avancé dans le domaine de la recherche sur la résilience. Pour que cette expertise puisse profiter aux jeunes, il faut mettre en relation les intervenants, les experts et les décideurs. Les adultes ne dénoncent pas toujours les situations inacceptables. Résignation, conformisme, égoïsme, lâcheté?

La justice des jeunes se butte au mur de la soumission. Elle devrait insuffler aux lois l'impulsion nécessaire pour fracasser cet écran d'indifférence. Il y a plusieurs façons de condamner un individu; la plus ignoble est de le faire lorsqu'il est un enfant sans défense. Le système judiciaire est malgré lui l'entrepreneur de l'injustice sociale et d'une pauvre justice.

Un Québec qui veut des enfants n'a pas le droit d'en sacrifier un seul. Les jeunes en difficulté n'ont pas de syndicat, de groupe de pression, pour les défendre. Il revient au nouveau premier ministre du Québec, Jean Charest, de veiller sur eux afin d'assurer leur sécurité et leur développement.



L'organisation subit une grave crise organisationnelle et ce sont les jeunes qui en sont les premières victimes.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

TRUDEAU

SUITE DE LA PAGE 1

Constitution canadienne rapatriée, des droits scolaires linguistiques ainsi que de la fameuse formule d'amendement de la Constitution.

Sur ce dernier sujet, Pierre Elliott Trudeau fait une présentation au cours de laquelle il expose son plan de match. Selon lui, la formule d'amendement qui sera retenue devrait d'une part permettre au gouvernement fédéral de tenir un référendum sur des changements constitutionnels mais d'autre part donner la possibilité à l'électorat de demander la tenue d'un référendum sur des changements constitutionnels appuyés par un nombre suffisant de provinces.

Plusieurs ministres de M. Trudeau (on ne sait pas lesquels puisque le procès-verbal n'est pas un verbatim) l'en dissuadent. Ceux-ci font remarquer qu'advenant une période où le gouvernement se retrouverait en position de « faiblesse », par exemple pour avoir piloté un projet de loi litigieux, il pourrait « perdre un référendum pour des raisons non pertinentes ». De plus, ajoutent ces ministres sceptiques, ce type de référendum sur des questions constitutionnelles pourrait être utilisé pour « harceler le gouvernement et créer de la turbulence politique ». On en conclut que « le gouvernement fédéral est le gouvernement de tous les Canadiens et qu'il devrait avoir un veto sur tous les changements constitutionnels ».

Un autre groupe de ministres (toujours non identifiés dans le document) croit au contraire que les provinces devraient elles aussi avoir le droit d'en appeler directement à la population et d'ainsi « passer par-dessus la tête du gouvernement fédéral ». Finalement, ce n'est pas cette option qui sera retenue. Deux jours plus tard, lorsque le « projet de résolution concernant la Constitution du Canada » est présenté, nulle part est-il fait mention de référendums d'initiative populaire.

Notons que de nos jours, les référendums d'initiative populaire sont la pierre angulaire du programme politique de l'Alliance canadienne (autrefois le Reform Party), qui y voit le nec plus ultra de la démocratie.

Un Trudeau cohérent

Les divers constitutionnalistes consultés à ce sujet par *Le Devoir* voient dans cette révélation la preuve que M. Trudeau était un homme cohérent et peut-être moins rigide qu'on a l'habitude de le présenter.

« Il n'est pas en contradiction avec lui-même. Il était pour la flexibilité, et si c'était bon pour les autres, c'était bon pour lui », explique Jacques Frémont, doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal et témoin de la première heure des débats constitutionnels à l'époque. « Trudeau se disait: "Si, moi, je veux pouvoir passer par-dessus les gouvernements provinciaux, d'une certaine façon, la population a la même légitimité de me passer par-dessus la tête." Je pense que c'est dans la même logique. C'était vraiment l'intellectuel qui se manifestait », continue M. Frémont, insistant toutefois pour dire qu'il s'agit d'hypothèses de sa part.

Les trois constitutionnalistes consultés font le même constat: M. Trudeau avait vu juste sur au moins une chose, à savoir qu'il y avait un risque de blocage constitutionnel advenant une formule d'amendement trop rigide. C'est ce qui s'est produit. « C'est une constitution qui est bloquée dur comme fer », lance Henri Brun, professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval. « Il est possible qu'il ait pressenti cela et pensé que des référendums seraient des soupapes. » L'idée aurait-elle été bonne? M. Brun, d'abord tenté de dire oui, appelle ensuite l'histoire à la rescousse: le référendum de Charlottetown n'aura pas pour autant permis de dénouer le nœud gordien canadien.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont les causes, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Ottawa devra amender sa loi sur les jeunes contrevenants

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, devra amender la loi sur les jeunes contrevenants à la suite de la décision du gouvernement fédéral de ne pas en appeler d'un jugement rendu par la Cour d'appel du Québec.

Les amendements porteront au moins sur les deux éléments de la loi que la cour avait déclarés contraires à la Charte canadienne des droits et libertés. Selon M. Cauchon, les modifications devraient être présentées cet automne après une consultation des provinces.

« Nous verrons à consulter l'ensemble des provinces pour nous assurer que nous puissions aller de l'avant avec certains amendements pour clarifier la situation juridique », a indiqué le ministre de la Justice.

En avril, à la veille de l'entrée en vigueur de la loi, les cinq juges de la Cour d'appel du Québec concluaient qu'Ottawa ne contrevenait pas à la Constitution canadienne par cette nouvelle loi et pouvait légiférer. Le Québec contestait cet aspect. Par contre, les juges donnaient raison aux procureurs du Québec sur deux éléments.

Ainsi, la disposition permettant la divulgation des noms des accusés de 14 ans et plus, une fois ceux-ci reconnus coupables d'un crime grave, violerait l'article 7 de la Charte des droits. La cour estimait que

c'est également le cas avec l'article de la loi qui impose des peines adultes à des adolescents de 14 ans et plus dans le cas de crimes graves. Sous l'ancienne loi, cette disposition ne s'appliquait qu'aux accusés âgés de plus de 16 ans.

Pour Québec, le jugement de la cour représentait une percée majeure puisqu'on s'attaquait à la sévérité de la loi, un élément fortement contesté dans la province de Québec qui estimait que la nouvelle loi était trop répressive et allait à l'encontre des pratiques québécoises de réinsertion sociale.

Le ministre Cauchon a fait part de la décision du fédéral, hier, en réponse à une question du député bloquiste Richard Marceau. « Nous avons décidé aujourd'hui de ne pas procéder en appel puisqu'il y a moyen de respecter l'intention du législateur de façon différente », a déclaré M. Cauchon, applaudi pour une rare fois par les députés du Bloc québécois.

Le Bloc avait mené une longue bataille pour tenter de faire déraiper la loi avant son adoption, en 2002. Les deux éléments qui devront être rayés de la loi avaient d'ailleurs suscité de vives critiques aux Communes et au Sénat, où plusieurs parlementaires mettaient en doute le bien-fondé des mesures imposant des peines plus sévères qu'auparavant pour les adolescents reconnus coupables de crimes graves. L'Assemblée nationale avait aussi dénoncé la loi par l'entremise d'une motion unanime des trois partis.

BON SENS

SUITE DE LA PAGE 1

l'avocat représentant la Ville de Pierrefonds.

Les deux juges, appuyés par la juge Louise Lemelin, arrivent toutefois à la même conclusion, *a priori* surprenante: la Ville de Pierrefonds a eu tort de vouloir appliquer son règlement. Mais les faits sont bien particuliers.

L'affaire remonte à 1966, au moment où un résident de Pierrefonds décide de transformer en appartements la salle de quilles qu'il avait achetée sept ans plus tôt. Un an plus tard, ses neuf logis sont occupés, avec adresses dûment attribuées. L'homme paie ses taxes et l'immeuble est régulièrement inspecté. Le temps passe, l'immeuble est vendu et revendu, sans que jamais sa vocation résidentielle ne soit remise en cause.

Tout ça jusqu'en mars 1999, au moment où un inspecteur municipal constate que l'édifice est en infraction: celui-ci est situé dans une zone commerciale. Les nouveaux propriétaires, qui ont acheté l'immeuble en 1998, doivent soit demander un changement de zonage, soit résilier les baux des locataires et rendre sa vocation commerciale à l'édifice.

Les propriétaires sont déconcertés par cette découverte mais font la demande de changement de zonage, que le comité consultatif d'urbanisme de la Ville approuve en juillet 1999. Le conseil municipal ne l'entend pas de cette oreille: la zone est commerciale, elle le restera. Des aspects de sécurité sont notamment en cause. Et puis, la loi, c'est la loi. Dommage pour les locataires, tous des gens à faibles revenus, mais ils devront s'en aller.

La justice tranchera l'affaire. La Cour supérieure entendra la cause à l'automne 2000. Mais vu les faits, le juge Claude Tellier donnera raison aux propriétaires en utilisant sa discrétion judiciaire. Le statu quo ne crée pas de préjudices, la transformation de l'édifice causerait des torts considérables. « En un mot, ceci dit avec égard, cela irait à l'encontre de ce qui apparaît le gros bon sens », avait conclu le juge.

Pierrefonds décide aussitôt de porter l'affaire en appel. La fusion municipale qui suit n'y changera rien tant l'autonomie des arrondissements doit primer sur les principes généraux de l'administration Tremblay, qui se dit très préoccupée par la pénurie de logements locatifs.

Début janvier, les trois juges de la Cour d'appel entendent donc l'affaire, largement relayée dans les médias. Leur embêtement est visible. La règle de droit

est claire, l'illégalité de la situation est reconnue par tous et les 36 ans écoulés n'y peuvent rien changer. Mais la loi, ici, signifie-t-elle pour autant la justice? N'y a-t-il pas, demandent les juges, un jugement canadien, voire américain, pour éclairer la cour? Non, les avocats des deux parties n'en avaient pas à proposer.

Eh bien, le juge André Rochon a fini par en trouver, à Toronto mais aussi à la Cour d'appel de la Californie et à la Cour suprême du Connecticut. Ceci lui permet donc, dans le jugement rendu mardi, d'appliquer une technique de *common law*, la préclusion. Utilisée en droit commercial mais peu en droit public, le juge y voit pourtant la meilleure façon de préserver l'intérêt de la justice.

« C'est une technique d'équité qu'on appelle aussi la théorie des mains blanches », explique M^{re} Brière. Ça signifie que celui qui a les mains sales ne peut pas venir devant les tribunaux pour chercher leur protection. L'avocat s'interroge sur l'impact qu'un tel jugement aura sur la pratique générale des avocats, même si le juge Rochon signale que son utilisation ne peut se faire que « dans des circonstances particulières et exceptionnelles » et qu'une foule de critères doivent être respectés.

M^{re} Brière s'interroge d'ailleurs tout autant sur l'élargissement de la notion de discrétion judiciaire à laquelle procède le juge Chamberland, qui est en soi un précédent. « Je propose donc d'ajouter qu'il y a aussi place à la discrétion judiciaire, exceptionnellement, lorsque les circonstances tout à fait particulières d'un dossier l'exigent pour éviter les injustices qu'une application stricte, rigoureuse et aveugle de la réglementation pourrait entraîner », écrit le juge.

Ces arguties juridiques feront les délices des avocats et des étudiants de droit. Elles pourraient même être d'intérêt pour la Cour suprême puisque Pierrefonds a 30 jours pour en appeler de la décision. Mais cette fois, le service du contentieux de la Ville de Montréal aura son mot à dire.

M^{re} Normand Marinacci, lui, n'arrive pas à croire que la saga se poursuive. « Cette cause n'aurait jamais dû se retrouver devant les tribunaux », répète-t-il. L'un des propriétaires, Jean Turcot, espère aussi que cette histoire prenne fin ici. « Je ne veux pas jouer au Robin des Bois, disait-il hier, mais c'est vraiment les locataires qui ont gagné. Ils étaient très inquiets: ils auraient pu être mis à la porte au 1^{er} juillet. » Les propriétaires, eux, doivent maintenant faire d'importants travaux pour rendre leur immeuble conforme aux exigences de la Ville.

SIROP

SUITE DE LA PAGE 1

En effet, selon les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), la production de l'an dernier devait atteindre guère plus de quatre millions de livres étant donné le nombre (285) de producteurs de sirop d'érable détenant une certification biologique dûment reconnue par le CAQ, comme l'impose la loi. Il s'agit donc d'un déficit d'environ deux millions de livres de faux sirop bio vendu avec des lettres de noblesse non méritées.

En septembre dernier, le MAPAQ a d'ailleurs flairé l'affaire. À preuve: dans une note interne dont *Le Devoir* a obtenu copie, la Direction des services technologiques y explique que les règles du jeu dans le domaine du bio utilisées par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec sont loin d'être au diapason avec celles qu'impose le CAQ à l'ensemble des producteurs, transformateurs ou revendeurs d'aliments bio au Québec.

« La fédération, sur simple déclaration du producteur, peut reconnaître le sirop comme biologique et payer une prime aux producteurs, qu'ils soient certifiés ou non », peut-on lire dans ce document. Or, pour être considéré comme bio et du même coup pouvoir afficher cette couleur, un produit doit obligatoirement, en vertu de la Loi sur les appellations réservées, détenir une certification d'un des six organismes officiellement reconnus par le CAQ: Québec-Vrai, OCIA, Garantie Bio-Ecocert, QAI, OCPP Pro-cert et ICS-FVO. De cette liste, toutefois, seuls les quatre premiers ont établi des normes validées par le CAQ pour certifier cette particularité canadienne qu'est le sirop d'érable.

Par contre, la FPAQ ne semble pas s'en soucier, elle qui, pour séparer le bio du conventionnel, se fie à un répertoire maison intitulé *Producteurs de sirop d'érable biologique du Québec*, dont « la grande majorité des entreprises qui y apparaissent ne sont pas certifiées par un organisme accrédité au Québec », poursuivent les fonctionnaires du MAPAQ dans la note. Au grand bonheur de certains producteurs, qui peuvent ainsi toucher une prime de 0,15 \$ la livre sans forcément avoir dû se plier aux principes de restrictions sur l'entailage, d'aménagement durable de l'érablière et, surtout, de non-utilisation de produits de net-

toyage pour les équipements, comme le prescrivent les normes biologiques en la matière.

À la FPAQ, on reconnaissait plus tôt cette semaine que la cuvée 2002 de sirop avait connu quelques ratés du côté des érablières biologiques. « Depuis trois ou quatre ans, il y a eu une explosion de la demande pour le sirop d'érable biologique », explique Charles-Félix Ross, directeur général de la FPAQ. « Mais les règles de mise en marché n'ont pas changé au même rythme et la fédération ne reconnaissait pas les normes sur les appellations réservées. Mais tout ça est chose du passé. Depuis cette année, la convention de mise en marché précise que pour toucher la prime pour le sirop bio, il faut détenir une certification reconnue par le Conseil d'accréditation du Québec et surtout présenter son certificat de conformité pour désormais entrer dans cette catégorie. »

Le CAQ en est d'ailleurs rassuré. Du moins en partie, car un doute subsiste toujours en ce qui concerne la conformité d'une poignée de négociants de sirop d'érable biologique au Québec, reconnaît le CAQ. « Nous en avons ciblé quelques-uns qui doivent nous prouver qu'ils sont bel et bien accrédités », explique le directeur, Denis-Paul Bouffard. Le hic, c'est que les plus récentes données dont nous disposons sur le milieu acéricole démontrent pour le moment que ces gens-là ne sont pas toujours accrédités dans le respect des lois du Québec, et ce, même si la saison 2003 tire à sa fin. »

Or, en l'absence du respect de ces normes, le consommateur a désormais l'obligation de remettre en question la validité du sirop bio mis sur le marché, conseille M. Bouffard. Mais il doit aussi passer au crible les étiquettes afin de s'assurer que le certificateur qui y a apposé son logo fait bien partie de ceux autorisés au Québec.

« Ce genre de chose jette malheureusement le discrédit sur la filière biologique », commente Arthur Marcoux, spécialiste du bio au MAPAQ. « Bien sûr, dans le cas du sirop d'érable, on ne peut pas s'attendre à ce que le système de certification soit étanche à 100 % puisque l'apparition du bio est encore récente. Il y a une période de formation et d'uniformisation à travers laquelle il faut passer. Mais avec des mesures plus contraignantes et surtout des pouvoirs accrus accordés au CAQ, qui, en ce moment, ne peut pas faire grand-chose, ce genre de problème serait sans doute plus facile à régler. »

Bourque participera à l'analyse de la défaite si Dumont l'invite

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

De retour sur les banquettes de l'hôtel de ville de Montréal comme simple conseiller, Pierre Bourque ignore s'il militera au sein de l'Action démocratique après sa défaite au scrutin provincial dans Bourget.

« Pour l'instant, je suis de retour à Montréal. Je me donne du temps pour réfléchir », a expliqué au *Devoir* M. Bourque, qui participait hier à l'assemblée du conseil municipal.

Monté officiellement à bord du train de l'ADQ en janvier dernier, Pierre Bourque apparaissait alors comme un candidat-vedette pour le jeune parti qui visait rien de moins que le pouvoir. La campagne électorale a écorché l'ADQ. Du coup, Pierre Bourque a subi une véritable dégelée, arrivant troisième, loin derrière la députée péquiste Diane Lemieux. Il avait pourtant la mission de permettre à l'ADQ de faire une véritable percée sur l'île de Montréal.

Après cette aventure, M. Bourque ne sait même pas s'il participera la semaine prochaine à la rencontre à laquelle sont conviés les 125 candidats ad-

quies pour faire l'examen critique des élections. « J'irai si on m'invite », a laissé tomber Pierre Bourque. Ce dernier dit surtout s'occuper à « fermer les livres », soit compléter le rapport financier à remettre au Directeur général des élections.

De son côté, Denise Larouche, présidente de l'arrondissement Rosemont-Petite Patrie et candidate défaite dans Rosemont, s'enthousiasme toujours pour l'ADQ. « Je ne suis pas femme à baisser les bras. Mes valeurs fondamentales sont là. Je suis membre et je le demeure. Je suis prête à travailler en vue de la prochaine élection », a indiqué Mme Larouche.

Pour Mme Larouche, son militantisme au sein de l'ADQ n'entre aucunement en contradiction avec son travail au sein de Vision Montréal. À ses yeux, ce sont des partis, sinon frères, du moins qui convergent vers les mêmes préoccupations de responsabilisation des citoyens.

Denise Larouche entend bien participer au bilan des élections. Elle considère que les médias ont été « démagogues » à l'endroit de l'ADQ. « La colline parlementaire a eu trop d'influence sur les citoyens. De plus, il ne devrait pas y avoir de sondage durant la période électorale », a-t-elle tranché.



Pierre Bourque

HUARD

SUITE DE LA PAGE 1

indéfiniment. Reste cependant que le dollar faible a fait exploser les exportations canadiennes. Et comme les exportations sont responsables de 42 % de notre économie (un pourcentage trois fois plus élevé que chez nos voisins), un dollar trop haut pourrait avoir l'effet inverse. « Il est normal que ça frappe car notre économie est petite et ouverte », souligne Stéphane Marion, économiste en chef adjoint à la Banque nationale.

C'est maintenant que nous pourrions distinguer les cigales des fourmis, croit Pierre Fortin. « Les entreprises qui ne sont pas demeurées les bras croisés et qui ont augmenté leur productivité et diminué leurs coûts vont être récompensées. De l'autre côté, celles qui assaient leurs marges de rentabilité uniquement sur le taux de change vont disparaître. » L'industrie manufacturière risque d'être particulièrement touchée.

Tel est également l'avis de François Dupuis, économiste principal et stratège au Mouvement Desjardins. « La compétitivité accrue de nos entreprises était peut-être artificielle et le fruit d'un dollar très bas. Il y a un danger certain à voir le dollar monter, mais il aurait fallu résoudre notre problème de productivité un jour ou l'autre. »

Mais il ne faut pas trop s'inquiéter, ajoute Stéphane Marion. « C'est normal que le dollar augmente, et les exportateurs canadiens peuvent encore être compétitifs (avec un dollar) à 70 ¢ US. Il ne faut pas oublier qu'un dollar fort signifie que ça leur coûtera moins cher pour acheter de l'équipement qui leur permettra d'augmenter leur productivité. C'est un mal pour un bien. »

Au début des années 90, lorsque les exportateurs en avaient assez, le dollar canadien tournait autour des 84 ¢ US, rappelle M. Marion. « En 1991, il avait même atteint 89 ¢. Alors, pour le moment, on ne peut pas dire qu'un dollar à 70 ¢ est surévalué, tout comme on ne peut pas dire que des taux d'intérêt à 3,25 ou 3,5 % sont trop élevés. »

Qui plus est, un dollar canadien plus dodu est une très bonne nouvelle pour les consommateurs canadiens. « L'augmentation de la devise signifie une hausse de notre niveau de vie. Cela signifie qu'on peut acheter plus de biens étrangers à moindre coût », souligne François Dupuis.

« Il vaut mieux être riche, beau et en santé que pauvre et malade », laisse tomber Maurice Marchon. De plus, la hausse du dollar va sans doute freiner les élans de la Banque du Canada, qui cherche à atténuer l'inflation en augmentant les taux d'intérêt. « L'économie mondiale est presque en récession. Il faut qu'on se rende compte que l'inflation n'est pas un problème », tranche-t-il.

Selon M. Marion, tout indique que le dollar canadien ne se dégonflera pas en une nuit. « Tous les fondamentaux pointent vers une hausse de la devise à moyen terme. L'écart entre notre taux d'intérêt et celui des États-Unis est assez grand et notre économie est la plus robuste des pays du G7. Tout cela, les investisseurs étrangers en ont pris bonne note. »

En entrevue à la Presse canadienne, le ministre fédéral des Finances s'est montré avare de commentaires pour qualifier l'ardeur du dollar canadien. John Manley s'est dit plus préoccupé par l'état anémique de l'économie américaine que par le huard.

« Je m'inquiète davantage du rythme de la reprise américaine, qui continue d'être plutôt lent », a soutenu le ministre Manley, qui a expliqué que si la faiblesse de l'économie américaine contribue à gonfler la valeur du dollar canadien, elle signifie également la diminution de la demande de produits canadiens aux États-Unis.